

Paul Dobrowolski

Le canada Bilingue

Le rêve de Trudeau
L'échec de Trudeau

Mémoire présenté aux
États généraux sur l'avenir et la situation de la langue française au Québec

Remerciements

J'ai tant de gens à remercier que je ne sais par où commencer. D'abord, un gros merci à ma famille et à ceux et celles qui m'ont donné des conseils, qui ont partagé leurs idées avec moi et qui ont consacré leur temps à corriger mes impairs orthographiques. Je veux souligner l'aide gracieuse de Mark Monaco, Kareen Latour, Charles Milliard et Madame Lise Milliard. Écrire un mémoire en français, ce n'est pas toujours facile pour un anglophone mais avec votre aide, j'ai évité les désastres.

Ma reconnaissance va aussi à tout ceux et celles qui ont pris leur temps de me rencontrer ou m'accorder une entrevue, notamment Mr. Anthony Housefather de l'Alliance Québec et M. Robin Philpot et M. Guy Bouthillier de la Société-Saint-Jean-Baptiste à Montréal.

Je tiens également à remercier les centaines de personnes à qui j'ai parlé dans plusieurs villes à travers le pays en faisant mon enquête. Sans le savoir, ils m'ont aidé à mieux comprendre la réalité linguistique au Québec et au Canada.

Finalement, au directeur de mes travaux, Dr. André Turcotte de l'Université McMaster à Hamilton. Vous m'avez appris tant depuis deux ans. Grâce à vous, je me suis découvert une passion pour l'étude de Québec, un goût qui va définitivement se poursuivre aux cycles supérieurs. Je suis tellement chanceux de vous avoir en tant qu'enseignant, conseiller et maintenant, ami.

Table des matières

Avant Propos	1
Chapitre 1 La langue française avant la Confédération	5
Chapitre 2 Un pays, deux nations 1867-1963	16
Chapitre 3 « Le Canada sera bilingue ou le Canada ne sera pas »	25
Chapitre 4 Le Canada bilingue: Un mensonge dévoilé	31
Chapitre 5 I don't speak french	45
Conclusion	50
Bibliographie	

Avant-propos

En 1969, après la mise en vigueur de la Loi sur les langues officielles, le Premier Ministre Pierre Trudeau a dit « Le Canada sera bilingue ou le Canada ne sera pas ».

Cette législation a eu pour but de donner un visage bilingue au Canada pour que les Canadiens d'un océan à l'autre puissent se sentir chez eux partout au pays. Une génération après son adoption, l'heure est maintenant arrivée de faire le bilan de cette politique linguistique canadienne. Où en sommes-nous aujourd'hui, en l'an 2001?

L'histoire n'a pas été facile pour les gens d'expression française en Amérique du Nord. Durant des siècles, les francophones ont dû faire face aux lois injustes, aux gouvernements anti-catholiques et anti-français, aux accusations scandaleuses par leurs confrères anglophones ainsi que la menace constante de l'assimilation par la majorité anglaise. En dépit de ces faits, ces habitants de la Nouvelle-France ont lutté à tout prix pour la survie de leur langue sur le continent.

La situation a peu changé après la Confédération en 1867. L'emprisonnement de Louis Riel pour trahison qui fut condamné à mort par la pendaison, l'interdiction de l'usage du français dans les cours et à la Législature provinciale au Manitoba en 1890, le Règlement XVII en 1912 en Ontario qui imposa des nouvelles limites à l'usage du français dans les écoles de la province où l'abrogation de

l'enseignement du français en Saskatchewan en 1929, ces événements ont marqués à jamais les relations entre les anglais et les français au Canada.

Mais la Loi sur les langues officielles aurait dû changer cette situation. Cette loi magique aurait réglé les problèmes entre les deux peuples de la fédération canadienne et aussi rendre le pays plus fort. C'était l'espoir de plusieurs personnes mais la réalité linguistique au pays aujourd'hui prouve autrement.

Le Canada a beaucoup changé depuis une génération mais quel est l'effet réel en ce qui concerne le bilinguisme chez les Canadiens après la mise en vigueur de la Loi sur les langues officielles par le gouvernement Trudeau? Les chiffres présentés dans ce mémoire peuvent nous aider à répondre à cette question. De plus, mes propres sondages auprès de centaines de francophones et anglophones dans les grandes villes canadiennes et québécoises révèlent une réalité tout à fait différente que le rêve de Pierre Trudeau.

Les autorités fédérales aiment bien vendre les mérites d'un Canada bilingue tant à travers le pays qu'à l'étranger. Toutefois, avant de conclure que la politique linguistique du fédéral est un succès, il faut poser quelques questions. D'abord, à quoi peut-on attribuer cette augmentation du nombre des gens bilingues au pays?

Si le Canada est plus bilingue aujourd'hui qu'hier, c'est grâce, pour la grande partie aux francophones du pays. La proportion de personnes bilingues parmi les Canadiens d'expression française est presque cinq fois plus élevée que celle observée parmi les anglophones. Les anglophones sont en fait, presque tous unilingues anglaises sauf au Québec, où la majorité parle les deux langues officielles. Les données au Québec et au Canada clarifient les raisons pour cette croissance des bilingues au Québec; c'est grâce à la Charte de la langue française et non pas la loi sur les langues officielles. L'échec de la loi fédérale se trouve parmi les anglophones et allophones dans les autres provinces. *Si la grosse femme chez Eaton qui ne parle pas français ne vit plus au Québec, elle se trouve aujourd'hui au Canada.*

Afin de mettre cette hypothèse à l'épreuve, j'ai donc décidé de m'informer davantage sur « notre pays bilingue » entre les mois d'août et novembre 2000. Avec un microphone caché dans ma poche, j'ai visité les cinq plus grands centres touristiques du Canada. Au Québec, cela comprend Montréal et la ville de Québec et en Ontario cela inclut Ottawa, Toronto et Niagara Falls. Quand les touristes arrivent au pays, leur tournée comprend souvent des arrêts dans ces villes. J'ai donc fait mon propre voyage dans ces villes mais avec une grande différence, j'ai passé une journée entière dans chacune de ces villes dans la langue minoritaire.

Mes résultats sont surprenants. Bien qu'un anglophone puisse se sentir chez lui dans les rues de Québec ou de Montréal, un unilingue francophone ne survivra jamais en Ontario sans la langue de Shakespeare. La conclusion de mon sondage est très simple. Pour se faire servir en Ontario, il faut parler anglais. Pour se faire servir au Québec, on peut parler français *ou* anglais. La terre québécoise est la seule terre sur le continent où les citoyens d'expression française peuvent se sentir chez eux, il faut toujours protéger cette réalité avant que le Québec devienne un autre Manitoba ou Louisiane – là où se trouve une histoire française en plein milieu anglophone.

Peu importe les rêves des politiciens d'Ottawa, on ne peut pas créer un pays bilingue quand les gens ne sont pas bilingues eux mêmes. La Loi sur les langues officielles est un échec total. Il reste beaucoup de chemin à faire avant d'atteindre les objectifs de la Loi sur les langues officielles. Bien que le gouvernement fédéral se soit engagé à fournir des services de qualité en français et en anglais, les deux langues ne sont pas encore sur un pied d'égalité, plus de 133 ans après la Confédération.

Paul Dobrowolski

mars 2001

Chapitre 1

La langue française avant la Confédération

Pour mieux comprendre la situation linguistique du Canada aujourd'hui, il faut d'abord comprendre l'histoire canadienne. Depuis des siècles, les francophones du pays ont dû faire face aux lois injustes, aux gouvernements anti-catholique et anti-français, aux accusations scandaleuses par leurs confrères anglophones et à une menace constante de l'assimilation par la majorité anglaise. En dépit de ces faits, ces habitants de la Nouvelle-France ont lutté à tout prix pour la survie de leur langue en Amérique du Nord. Après des nombreuses constitutions imposées contre leur gré après la Conquête, les efforts courageux des Canadiens-français ont été récompensés en adhérant à la confédération canadienne en 1867. Pouvoir parler français aujourd'hui, c'est grâce aux premiers Canadiens qui ont travaillé si fort pour la survie de leur langue.

C'est Jacques Cartier qui a fondé en 1534 une nouvelle terre qu'il a appelée le Canada. À partir de ce moment-là, les francophones sont venus s'installer dans ce nouveau monde, d'abord par des dizaines, des centaines et peu après par des milliers. En 1608, une ville est née - la ville de Québec, la première colonie française en Amérique du Nord. Menés par Samuel de Champlain, ces nouveaux arrivants ont commencé à bâtir un pays - en français. C'est en français qu'ils ont travaillé. C'est en français qu'ils ont construit des maisons, des églises et des écoles. C'est en français que les curés ont célébré la messe. C'est en français qu'ils ont enseigné à leurs enfants. C'est en français qu'ils ont vécu. Pendant plus de deux siècles, cette nouvelle terre est restée sous le contrôle de la France en ayant une langue officielle: le français.

Quoi qu'il en soit, au début de XVII^e siècle les choses ont commencé à changer dans ce nouveau monde, soit par la guerre, soit par le dialogue. Le Traité d'Utrecht en 1713 fut une perte pour la France qui céda l'Acadie, Terre-Neuve et la Baie d'Hudson aux anglais tout en maintenant le libre exercice de la religion. Même si les Acadiens ont bel et bien gardé leur langue et leur religion pendant la Guerre de Sept Ans qui a commencé en 1756, les francophones en terre anglaise ont été aperçus comme une menace pour la Couronne. Pour faire face à cette *menace*, les autorités anglaises adoptèrent une nouvelle stratégie pour rendre plus fort le pays: le grand dérangement.

Refusant de prêter serment d'allégeance à la Couronne britannique, trois mille Acadiens de la Nouvelle-Ecosse émigrèrent au Nouveau-Brunswick et au Cap-Breton. Le gouverneur d'Acadie, le général Lawrence, de peur que les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse puissent s'installer en Nouvelle France et ainsi aider leurs confrères pendant la guerre, décida de les déporter. Peu après, des milliers d'Acadiens se retrouvèrent en Louisiane à la fin de la Guerre de Sept Ans. Pour les Canadiens, leur état changea aussi le 13 septembre 1759, après la défaite des forces de Montcalm par les Anglais sur les Plaines d'Abraham. La Nouvelle-France était dorénavant sous le contrôle de l'Angleterre.

Trois ans de gouvernement militaire apporta le Traité de Paris en 1763, où la France céda le Canada à la Grande-Bretagne. Il faut ajouter que ce traité s'occupait davantage de la religion que de la langue. L'article 5 du Traité de Paris accordait à ses «nouveaux sujets catholiques romains la faculté de professer le culte de leur religion selon le rite de l'Église romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne».¹ La proclamation royale, quelques mois plus tard, imposa aux Canadiens les lois et les institutions britanniques. Mais, ce posait un problème pour ses nouveaux *sujets de roi* était le Cannon Law anglais. Sans le droit français, les difficultés subvinrent en ce qui concerne l'administration et la justice de la colonie étant donné que la grande majorité des habitants n'avaient rien compris de ce nouveau système. Il y avait surtout du mécontentement chez les Anglais qui avaient même écrit au roi de l'Angleterre peu après la proclamation royale exigeant des changements à l'administration de la colonie:

«En effet que deviendrait le Bien Général de la Colonie, si ceux, qui en composent le Corps principal, en devenoient des Membres inutiles par la différence de la Religion? Que devenoient la Justice si ceux qui n'entendent point notre Langue, ny nos Coutûmes, en devenoient les Juges par le Ministère des Interprètes? Quelle Confusion? Quels Frais mercenaires n'en résulteroient-ils point? de Sujets protégés par Votre Majesté, nous deviendrons de véritables Esclaves; une Vingtaine de Personnes, que nous n'entendons point, deviendroient les Maitres de nos Biens et de nos Intérêts, plus de Ressources pour nous dans les Personnes de Probité, aux quelles nous avons recours pour l'arrangement de nos affaires de famille, et qui en nous abandonnent, nous forceroient nous mêmes à préférer la Terre la plus ingrate à cette fertile que nous possédons.

Nous supplions Sa Majesté avec la plus sincère et la plus respectueuse soumission de confirmer la Justice. Qui a été établie pour délibération du Gouverneur et Conseil pour les François, ainsy que les Jurés et tous autres de diverses Professions, de conserver les Notaires et Avocats dans leurs Fonctions, de nous permettre de rédiger nos Affaires de famille en notre Langue, et de suivre nos Coutumes, tant qu'elles ne seront point Contraires au Bien général de la Colonie, et que nous ayons en notre Langue une Loy

¹ Saint-Jacques, Bernard. Aspects Sociolinguistiques du Bilinguisme Canadien. Québec: Centre International de Recherche sur le Bilinguisme, 1976, p.6.

*promulguée et des Ordres de Votre Majesté, dont nous nous déclarons, avec le plus inviolable Respect».*²

La proclamation royale fut un échec total puisque dès son début en 1763, les Canadiens et les Anglais n'ont jamais cessé de faire avancer des changements très différents. Un partisan de l'assimilation des Canadiens-français, le Britannique Francis Masères, fut nommé procureur général au Canada. en 1766 et il écrivit un texte qui démontre bien l'importance de la question religieuse à l'époque ainsi que les idées assimilatrices de plusieurs anglais:

*«Les difficultés qui sont survenues au sujet de gouvernement de la province de Québec et qui vraisemblablement se produiront encore, en dépit des meilleures intentions de ceux que Sa Majesté a chargé de l'administration des affaires de cette colonie, sont si multiples et si sérieuses qu'elles causent les plus grands embarras et les plus grands craintes aux officiers auxquels Sa Majesté a confié la charge des principaux départements de ce gouvernement et qu'ils désespèrent d'y apporter une solution, sans l'aide d'un acte du parlement pour appuyer et justifier leur conduite. Il s'agit de maintenir dans la paix et l'harmonie et de fusionner pour ainsi dire en une seule, deux races qui pratiquent actuellement des religions différentes, parlent des langues qui leur sont réciproquement étrangères et sont par leurs instincts portées à préférer des lois différentes... Les Français sont presque tous catholiques; à l'époque de la conquête de cette province il ne s'y trouvait que trois familles protestantes et ce nombre n'a sans doute pas augmenté, car il ne s'est fait aucun travail de conversion parmi les Français. Mais ce qu'il y a de plus à déplorer c'est qu'ils sont fanatiquement attachés à la religion du pape et regardent tous les protestants avec un oeil de haine».*³

Les Canadiens, eux aussi ont lutté contre les conditions qui existaient depuis 1763. L'Église catholique demanda aux autorités britanniques, après La Proclamation Royale, de rétablir les lois françaises pour

² Bouthillier, Guy et Jean Meynaud. Le choc des langues au Québec. Recueil de textes présentés et commentés par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, Professeurs à l'Université de Montréal, 1971, p.66-67.

³ Masères, Francis. Considérations sur la nécessité de faire voter un acte par le parlement pour régler les difficultés survenues dans la province de Québec. Londres, 1766, reproduit dans *Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, par Adam Shortt et Arthur G. Doughty, p.152.

les Canadiens. Bien que Londres n'ait pas accueilli la suggestion à bras ouverts, les gains pour la survie de la langue française au Canada sont venus de loin: - la Nouvelle-Angleterre.

En effet, peu après la cession du Canada par les Français, les autres colonies de l'Angleterre manifestèrent des signes de mécontentement. Ironiquement, ce fut la Révolution américaine qui fit progresser la situation politique au Canada. Voyant les problèmes aux États-Unis, les hommes d'Etat anglais comprirent que la conciliation était la meilleure façon pour l'Angleterre de conserver le Canada. Des seigneurs et des évêques présentèrent un mémoire au roi d'Angleterre disant que si le roi voulait maintenir le Canada, il fallait accorder à ses sujets tous les droits et privilèges d'hommes libres.

Par conséquent, l'action de plusieurs Canadiens (et de quelques Anglais comme Guy Carleton) força Westminster à adopter une nouvelle constitution en 1774: L'Acte de Québec. Cette législation pouvait être aussi appelée «L'Acte de Naissance du Canada-français» parce qu'elle rétablissait le droit civil français et la liberté de culte dans la colonie. Bien que l'acte ne contenait aucun mot sur le statut de la langue française au Canada, le fait d'avoir le droit français avait signifié pour plusieurs Canadiens que leur langue allait être employée en tout temps.

Les Canadiens ont accueilli l'Acte de Québec à bras ouverts en sachant qu'ils venaient de gagner une grosse victoire sur l'assimilation par la majorité anglaise. Mais à qui devaient-ils cette victoire? Aux Américains? Aux Anglais? Aux Évêques? Au début de XXe siècle, l'église catholique au Québec a maintenu que la survie de la langue française au Canada n'était pas dû à l'Acte de Québec mais aux Canadiens qui avaient lutté pour leurs droits:

« Si la langue française s'est maintenue au Canada; si elle y est devenue la langue officielle du pays, ce n'est grâce ni à la France ni à l'Angleterre, mais aux Canadiens-Français. C'est une conquête exclusivement canadienne. C'est une victoire que seuls nos ancêtres ont remportée sur les Anglais, après le départ de l'armée, française et du drapeau fleurdelisé. C'est une conquête pacifique de notre clergé, de nos habitants, de nos seigneurs et de notre bourgeoisie, du peuple canadien français tout entier. C'est la France, sans doute, qui nous a donné cette belle langue: mais, je

*le répète, ce sont les Canadiens qui l'ont conservée; ce sont eux qui ont forcé le vainqueur à la reconnaître comme langue de gouvernement».*⁴

Avec la question linguistique réglée pour le moment, un autre problème s'était rapidement posé après la mise en vigueur de l'Acte de Québec. Au Canada, la minorité anglaise s'était beaucoup développée depuis la fin de la révolution américaine grâce aux loyalistes qui étaient rentrés au pays pour rester fidèles au drapeau britannique. Comme les Canadiens se plaignaient auprès de la Couronne avant l'Acte de Québec, ces nouveaux arrivants anglophones ont porté plainte à Londres après avoir perdu la protection des lois anglaises en 1774. La situation semblait claire pour le gouvernement britannique: s'il est impossible d'imposer le droit anglais aux citoyens français, comment peut-on maintenant imposer le droit français aux citoyens d'expression anglaise? C'est à cette époque-là, que les différences entre ces deux communautés culturelles sont apparues. Chose certaine: on ne peut pas les gouverner de la même façon.

Avec ces nouveaux défis qui se sont présentés, Westminster a opté pour la seule solution qui aurait pu satisfaire les deux groupes: la séparation. L'Acte constitutionnel de 1791 a divisé le pays en deux parties: le Haut-Canada (Ontario) et le Bas-Canada (Québec)- Chacune des ces provinces avait son exécutif, un Conseil Législatif dont les membres sont désignés et une assemblée élue. L'idée d'une assemblée Législative a aussi donné à ses citoyens, pour la première fois, le droit de vote et de faire élire les députés. Selon plusieurs, L'Acte constitutionnel a été un moyen de diminuer la peur d'assimilation chez les Anglo-Canadiens par la majorité française. Pour mieux garder leur langue, leur religion et leur culture, ils ont demandé au gouvernement britannique leur propre terre afin d'être maîtres chez eux. C'est justement la bataille que mènent les Québécois depuis la Révolution Tranquille. L'histoire se répète.

⁴ Tardivel, J.-P.. La Langue Française Au Canada. Montréal: La Compagnie De Publication De La Revue Canadienne, 1901, p.4.

Dès le début, ces députés ont dû faire face aux questions concernant le statut du français parce que la constitution restait muette sur la place de la langue dans les provinces. Après les débats fracassants concernant l'élection du président de la Chambre, Pierre-Louis Panet, un partisan de l'assimilation fut élu en janvier 1792. Un mois plus tard, de nombreux litiges linguistiques se présentèrent à la Chambre, notamment au sujet de la langue de l'assemblée et de la langue des textes des lois. Les députés décidèrent que la chambre fonctionnerait dans les deux langues, une décision qui ne plut pas au gouvernement de l'Angleterre. Londres décida donc, que l'anglais serait la seule langue officielle du Bas-Canada. Même avec une majorité de députés de langue française (34 sur 50), le français resta toujours *une autre langue*. Néanmoins, cette constitution demeura en vigueur pendant presque 50 ans.

Mais, cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu de problèmes pendant ce temps-là. En 1831, lors de son passage au Bas-Canada, Alexis de-Tocqueville étudia les rapports entre les deux peuples. Il écrivit: «Nous avons remarqué par les conversations que nous avons eues avec plusieurs Canadiens que leur haine se dirigeait plus encore contre le gouvernement que contre la race anglaise en général».⁵ Il faut comprendre que même avec une majorité française, tous les membres de l'exécutif et les hauts fonctionnaires nommés par la Couronne au Bas-Canada étaient d'origine anglaise, choisis parmi la petite minorité Anglo-Saxonne du pays. Étant donné une telle situation, les commentaires de Tocqueville étaient bien réalistes. Au fil des années, cette *haine* envers la Couronne donna naissance aux partis nationalistes et des nouveaux leaders comme Louis-Joseph Papineau prirent leur place sur la scène politique. Finalement, avec cette situation de plus en plus explosive, la frustration aboutit à la Rébellion de 1837.

⁵ Bouthillier, Guy et Jean Meynaud. Le choc des langues au Québec. Recueil de textes présentés et commentés par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, Professeurs à l'Université de Montréal, 1971, p.121.

Bien que cette Rébellion n'ait pas porté de fruits immédiatement, les problèmes au Canada furent si évidents que Lord Durham fut envoyé par Londres pour faire enquête. En 1839, Durham publia son rapport qui visa à assimiler les Canadiens-Français qu'il juge inférieurs:

«Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même Etat; je trouvai une lutte, non de principes, mais de races. Je m'en aperçus: il serait vain de vouloir améliorer les lois et les institutions avant que d'avoir réussi à exterminer la haine mortelle qui maintenant divise les habitants du Bas-Canada en deux groupes hostiles: Français et Anglais.....La tranquillité ne peut revenir, je crois, qu'à la condition de soumettre la province au régime vigoureux d'une majorité anglaise; et le seul gouvernement efficace serait celui d'une Union législative Le succès effacerait graduellement l'animosité et porterait graduellement les Canadiens français à accepter leur nouveau statut politique».⁶

C'est alors après le rapport de Durham que le Canada reçut sa quatrième constitution de l'Angleterre en 1840: L'Acte d'Union. Après avoir tenté le séparatisme en 1791, Londres espéra que l'unitarisme pouvait mieux assimiler la majorité française. À partir de ce moment-là, le Canada-Ouest et le Canada-Est seraient représentés dans un Parlement unique.

Mais pour des raisons bien évidentes, L'Acte d'Union ne fut pas chaudement accueilli par les Canadiens. En premier lieu, la constitution exigea que le Haut Canada et le Bas-Canada soient représentés par un nombre égal de députés malgré le fait que le Haut-Canada était beaucoup moins peuplé. De plus, la politique de la langue a été reçue comme un grand pas en arrière. L'article 41 stipula que «l'usage du français n'est pas prohibé au Parlement, mais tous les documents n'ont de valeur officielle qu'en anglais».⁷ Cette abrogation du français comme langue officielle et la sous-représentation des Canadiens au Parlement sont deux exemples des moyens utilisés par les autorités britanniques pour angliciser la majorité française, à la suite des recommandations de Lord Durham.

⁶ Ibid, p.128.

⁷ Saint-Jacques, Bernard. Aspects Sociolinguistiques du Bilinguisme Canadien Québec; Centre International de Recherche sur le Bilinguisme, 1976, p.6.

Quoi qu'il en soit, les Canadiens continuèrent à se battre pour leur survie. La nouvelle constitution souleva de nombreuses protestations. Lors de son premier discours devant la nouvelle chambre des Canada-Unis, Sir Louis-Hippolyte Lafontaine, un ardent défenseur des Canadiens-français ne prononça ses mots qu'en français. Malgré la loi, les Canadiens mirent de la pression auprès de Londres et s'assurèrent que le gouvernement britannique adopterait une loi qui abrogerait l'article 41 de l'Acte d'Union. Grâce au travail des francophones, le français et l'anglais furent à nouveau mis sur un pied d'égalité dans le Canada-Uni.

Cependant, l'Acte d'Union fut un échec total. L'unitarisme politique, a rendu le pays ingouvernable. Les députés de Canada-Est et Canada-Ouest, ayant des intérêts différents n'ont plus été capables de s'entendre et les gouvernements tombèrent les uns après les autres. L'influence des Etats-Unis devint de plus en plus forte et les territoires au-dessus du quarante-neuvième parallèle commencèrent à craindre pour l'avenir. Afin de mieux lutter contre les voisins américains, plusieurs politiciens du Canada voulurent unir tous les territoires britanniques sous un seul gouvernement. Pour sortir de l'impasse, les longues discussions sur une nouvelle constitution commencèrent.

Les pourparlers sérieux débutèrent à la Conférence de Québec en 1864. Pour ce qui était de la question linguistique, une résolution adoptée prévoyait dans une nouvelle constitution «une utilisation purement facultative du français comme langue parlementaire et législative».⁸ Celle-ci fut jugée insuffisante pour plusieurs Canadiens-français. Lors d'une conférence suivante en 1865, le député Félix Geoffrion parla de la disparition de la langue française si la future constitution n'accordait pas des garanties linguistiques pour les citoyens d'expression française. Bien que Sir John A. Macdonald et Georges-Étienne Cartier restèrent plutôt muets à ce sujet-là, le débat porta des fruits deux ans plus tard.

⁸ Bouthillier, Guy et Jean Meynaud. Le choc des langues au Québec. Recueil de textes présentés et commentés par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, Professeurs à l'Université de Montréal, 1971, p.151.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui réunit les provinces du Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse inclut l'article 133 qui précisa les droits de la langue française:

«Dans les Chambres du Parlement du Canada et de la législation du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des Chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues. Dans tout procès porté devant un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou de l'autre de ces langues dans les procédures et les plaidoyers qui y seront, faits ou dans les actes de procédure qui en émaneront.

*Les lois du Parlement du Canada et de la législature du Québec devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues».*⁹

Après avoir tenté le séparatisme et l'unitaire, voilà une troisième voie: le fédéralisme. Ce dernier cherche un équilibre entre Ottawa et les gouvernements provinciaux. Dans cette nouvelle fédération, le gouvernement central prit le contrôle des domaines qui touchaient tous les Canadiens comme la politique étrangère, la défense et la monnaie. De l'autre côté, la nouvelle constitution stipulait que les provinces seraient responsables pour les domaines touchant leurs intérêts particuliers comme l'éducation et le bien-être social. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique semblait être un compromis parfait pour les Canadiens d'expression française - le Québec fera dorénavant partie d'une organisation politique qui compterait plusieurs états, dont chacun aurait les pouvoirs de gérer leurs affaires. Cependant, on a rapidement constaté que la Constitution de 1867 ne mènerait qu'aux problèmes intergouvernementaux ainsi qu'aux problèmes entre les Français et les Anglais.

⁹ Saint-Jacques, Bernard. Aspects Sociolinguistiques du Bilinguisme Canadien. Québec: Centre International de Recherche sur le Bilinguisme, 1976, p.7.

Chapitre 2

Un pays, deux nations

1867-1963

On apprend dans les livres d'histoire qu'un nouveau pays est né en 1867 en Amérique du Nord. Un Canada fort et uni pourrait dorénavant mieux défendre sa terre et ses citoyens face à la menace américaine disaient les Pères de la Confédération. Selon eux, les Canadiens d'expression française possédaient maintenant les droits linguistiques dans la nouvelle constitution qui leurs permettaient de vivre en français et de faire grandir leur langue. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord aurait dû permettre aux francophones de se sentir chez eux partout au Canada mais l'histoire démontre que cette nouvelle fédération n'était pas la réponse aux problèmes mais en était plutôt la cause.

Les Pères de la Confédération souhaitaient une vraie nation canadienne mais les années qui ont suivi 1867 ont donné naissance à deux nations: la nation anglo-canadienne qui comprenait l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick (et les autres provinces qui se joignaient à la fédération), ainsi qu'une nation franco-canadienne qui a été de plus en plus concentrée au Québec. Le rêve d'avoir un pays d'un océan à l'autre a été rapidement détruit parce que la vérité est devenue bien évidente: la

Confédération a été un partenariat entre deux nations distinctes et non pas quatre provinces égales comme prétendaient plusieurs politiciens à l'époque.

Avec le temps, les Canadiens d'expression anglaise se sont identifiés de plus en plus avec Ottawa, ce qu'ils voyaient comme leur gouvernement, leur protecteur et leur représentant. Quant aux Canadiens français, ils furent ralliés derrière le gouvernement du Québec. Avec une population anglophone croissante, ils se sentaient menacés à nouveau et ils appuyèrent le seul gouvernement qui pourrait protéger leur langue et leur culture distincte: celui de Québec.

En fait, cette formation d'une nation anglo-canadienne au lieu de plusieurs provinces distinctes n'avait rien de surprenant. Daniel Johnson, l'ancien Premier ministre du Québec expliquait la situation comme ceci:

Partageant déjà la même culture, nos concitoyens de langue anglaise vivant ans les Maritimes, en Ontario ou dans l'Ouest ont acquis en plus, grâce au progrès rapide des moyens de communication, grâce aux structures d'ensemble établies en 1867, des habitudes de vie commune, un vouloir-vivre collectif qui en font une communauté dont les aspirations économiques et culturelles sont déplus en plus convergentes. Il subsiste évidemment des particularismes, des intérêts divergents d'une région à l'autre, mais ils ne sont pas de ceux qui fondent une existence nationale distincte.¹

Avec ce lien de plus en plus fort à Ottawa, les anglophones du pays furent éloignés de leurs confrères francophones. La fidélité croissante au gouvernement fédéral de la part de la nation anglo-canadienne amena deux conséquences: d'abord, la fin de la lutte de l'autonomie provinciale par les provinces anglaises et un pays divisé en deux, ayant deux gouvernements nationaux - un à Ottawa et l'autre à Québec. Si ces deux peuples - français et anglais - ne pouvaient pas s'entendre sur un gouvernement national, était-il possible d'avoir l'unité nationale?

L'entrée du Manitoba dans la confédération canadienne en 1870 nous apprit que l'unité nationale ne vint pas facilement au pays. Avant de se joindre au Canada, les Métis du Manitoba qui

¹ Johnson, Daniel. Égalité ou Indépendance. Montréal: Éditions Renaissance, 1965, p.57.

formaient la moitié de la population, demandèrent certains droits fondamentaux en tant qu'autochtones. Face à la résistance des Anglais, les Métis menèrent une rébellion sous le leadership efficace de Louis Riel. Bien qu'il ait été un chef brillant pour son peuple, il quitta le pays pendant l'été 1870 après avoir donné la permission d'exécuter un anglophone turbulent mais avant l'arrivée des soldats canadiens pour mettre fin à la rébellion. Néanmoins, le Manitoba devint la cinquième province canadienne en 1870. Riel fut considéré comme un héros parce que la loi du Manitoba sanctionna entre autres «des écoles publiques françaises sous la juridiction catholique romaine [et] deux langues officielles, le français et l'anglais».² Cependant, ces succès ne dureraient pas longtemps.

En premier lieu, Louis Riel revint au Canada afin de mener une autre rébellion, cette fois-ci dans la Saskatchewan en 1885. Cette bataille, beaucoup plus sanglante qu'au Manitoba en 1870 mena à l'emprisonnement de Riel pour trahison. Celui-ci fut condamné à mort par la pendaison. L'affaire Riel laissa le gouvernement conservateur de Sir John A. Macdonald au pied du mur parce que Riel fut un héros pour les Canadiens français mais plusieurs anglophones et organisations protestantes comme les Orangistes de l'Ontario réclamèrent sa tête. Le gouvernement fédéral ne pouvait pas plaire aux deux nations en même temps et décida donc de ne pas donner l'amnistie à Riel. La raison pour cette décision fut évidente: « les conservateurs avaient plus à perdre en Ontario s'il regagne sa vie qu'au Québec s'il meurt ».³ Cependant, Riel resta un symbole pour tous les Canadiens de langue française. Les conservateurs furent hantés par leur silence dans l'affaire Riel pendant l'élection de 1887 en perdant 18 sièges au Québec à la Chambre des communes et encore en 1891 après que les Libéraux prirent la majorité des circonscriptions dans la province pour la première fois dans la brève histoire au Canada.

² Lalonde, Francine. Deux Poids. Deux Mesures. Les Francophones hors Québec et Les Anglophones au Québec: Un Dossier Comparatif. Ottawa: La Fédération des francophones hors Québec, 1978, p.12.

³ Trofimenkoff, Susan Mann. The Dream of Nation: A Social and Intellectual History of Québec. Toronto: Gage Educational Publishing Company, 1983, p.153.

L'exécution de Riel rendit plus évidente la division linguistique au Canada avec les événements qui suivirent. En 1890, à peine vingt ans après son entrée dans la confédération canadienne, le gouvernement provincial du Manitoba adopta une loi qui abolit les écoles franco-manitobaines et interdit l'usage du français dans les cours et à la Législature provinciale. Voyant son poids démographique chuté de 50% à moins de 15% en vingt ans à cause d'une forte immigration anglaise, les Franco-Manitobains firent appel à Ottawa puisque la section 23 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord garantit les droits linguistiques aux citoyens d'expression française. Sans vouloir se mêler des affaires provinciales ni perdre leur appui chez les anglophones en Ontario, le gouvernement fédéral suggéra à la minorité francophone le recours aux tribunaux.

La question fut remise entre les mains de la Cour Suprême et plus tard au Conseil Privé de Londres qui déclara que « la Législature du Manitoba a le droit d'adopter la loi mais le gouvernement fédéral pourrait voter un bill rémédiateur ».⁴ La question de l'accès aux écoles françaises au Manitoba ne fut réglée qu'en 1897 avec l'arrivée de Sir Wilfrid Laurier à la tête du gouvernement fédéral. Par contre, le jugement du Conseil Privé permit à l'Alberta et à la Saskatchewan d'ignorer le statut de langue française dans leur province lors de leur entrée dans la confédération. Entre-temps, les Territoires du Nord-Ouest abolirent le français comme langue officielle et les conseils scolaires francophones. À peine 30 ans après la Confédération, le rêve des Pères de la Confédération de bâtir un pays où les Canadiens français pouvaient se sentir chez eux d'un océan à l'autre fut détruit.

Au niveau fédéral, les Canadiens français devaient faire face aux mêmes sentiments anti-français et anti-catholiques. L'organisation « Equal Rights Mouvement » eut à sa tête Dalton McCarthy, un député ontarien à la Chambre des communes qui porta le message de Lord Durham, soit l'assimilation

⁴ Lalonde, Francine. Deux Poids. Deux Mesures. Les Francophones hors Québec et Les Anglophones au Québec: Un Dossier Comparatif. Ottawa: La Fédération des francophones hors Québec, 1978, p.14.

des francophones du Canada. McCarthy voyagea partout au pays aux cris de «One Nation, One Language » , d'abord afin d'aider les Protestants du Québec et plus tard de faire disparaître le français du Canada. En 1890, il disposa une loi qui visa l'abrogation du français comme langue officielle du pays. Selon McCarthy; « Qu'attendu qu'il est opportun, dans l'intérêt de l'unité nationale du Canada, qu'il y ait communauté de langage parmi le peuple canadien ». ⁵ Bien que ses idées assimilatrices furent rejetées par la majorité des députés à Ottawa, il eut néanmoins l'appui important chez plusieurs anglo-canadiens.

Après des victoires décisives sur le français et le catholicisme dans l'Ouest et le Nord du pays, Dalton McCarthy et ses nombreux partisans se tournèrent vers l'Ontario où les Franco-Ontariens menèrent une lutte pour un conseil scolaire bilingue qui pourrait offrir un enseignement bilingue jusqu'à la fin du secondaire pour ses élèves (et non pas seulement les écoles primaires bilingues comme fut le cas au début de XXe siècle). Après la fondation de l'Association canadienne-française d'éducation en Ontario (ACFEO) en 1910, une organisation qui avait pour but de faire avancer les améliorations du système scolaire francophone de la province, les Anglo-Ontariens décidèrent de mettre les francophones à leur place. D'abord, les évêques catholiques anglais dénoncèrent les exigences des Franco-Ontariens et se joignirent à Dalton McCarthy et l'église protestante en disant que les citoyens de langue française représentaient une menace pour une province anglaise.

Le gouvernement conservateur de l'Ontario céda sous la pression des anglophones et adopta en 1912 le Règlement XVII qui mit fin aux espoirs des Franco-Ontariens en matière d'enseignement et imposa des nouvelles limites à l'usage du français dans les écoles de la province. Les éléments majeurs de la loi sont les suivants:

⁵ Bouthillier, Guy et Jean Meynaud. Le choc des langues au Québec. Recueil de textes présentés et commentés par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, Professeurs à l'Université de Montréal, 1971, p.273.

- III. (1). *Lorsqu'il y a nécessité pour les élèves de langue française, le français peut être employé comme langue d'enseignement et de communication; mais cet usage ne se prolongera pas au-delà du premier cours*
 (2). *Le dispositif suivant s'appliquera désormais aux élèves de langue française qui sont incapables de comprendre et de parler l'anglais suffisamment pour les fins de l'enseignement et des communications:*
- (a) *Dès que l'élève entre à l'école, il doit être mis à l'étude et à la pratique de la langue anglaise;*
 - (b) *Dès que l'élève a acquis une connaissance suffisante de l'anglais, il doit poursuivre dans cette langue le programme d'études prescrit pour les écoles publiques et séparées.*
- IV. (2). *Cet enseignement du français ne doit pas diminuer l'efficacité de l'enseignement donné en anglais. Le temps qui lui est consacré selon l'horaire de l'école est sujet à l'approbation et à la direction de l'inspecteur en chef. Il ne doit, dans aucune classe, dépasser une heure par jour, excepté lorsque l'inspecteur en chef ordonne de prolonger cet enseignement*
- XIII. (1). *Aucun instituteur ne reçoit un certificat l'autorisant à enseigner dans une école anglo-française s'il ne possède pas une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir enseigner les matières du programme des écoles publiques et séparées;*
 (2). *Aucun instituteur ne reste en fonctions et n'est nommé dans aucune de ces écoles à moins qu'il ne possède une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir enseigner les matières du programme des écoles publiques et séparées.*⁶

Avec une majorité des députés à Queen's Park et la population de langue anglaise appuyant la loi, le Règlement XVII fut mis en vigueur en 1913 mais les Franco-Ontariens organisèrent une résistance. La question fut renvoyée devant les tribunaux et la population franco-canadienne se rallia derrière L'ACFEO qui même reçut des fonds publics des villes de Montréal et de Québec pour sa lutte. Les rapports entre les deux peuples canadiens devinrent plus graves pendant ces années-là avec l'abolition des derniers vestiges de droits du français au Manitoba en 1916 et la crise de conscription durant la première guerre mondiale. Une véritable guerre froide fut éclatée au Canada entre ces deux nations fondatrices.

⁶ Bouthillier, Guy et Jean Meynaud. Le choc des langues au Québec. Recueil de textes présentés et commentés par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, Professeurs à l'Université de Montréal, 1971, p. 360.

Pendant ces crises linguistiques, le gouvernement fédéral resta muet et c'est grâce aux organismes français que les Franco-Ontariens obtinrent l'abrogation du Règlement XVII en 1927. Cette victoire signala pour la première fois, l'efficacité des groupes visant la promotion de la vie et culture française au Canada. Depuis le début du XXe siècle, les organisations françaises ayant pour but de protéger et promouvoir leurs intérêts se multiplièrent. Les exemples incluaient la Société de parler français (1902), la Ligue nationale (1904), l'ACFEO (1910), l'Association catholique des Canadiens français de la Saskatchewan (1912), la Ligue des droits du français (1913) ainsi que les journaux Le Nationaliste (1904), Le Devoir (1910) et Le Droit (1913).

Quoi qu'il en soit, les Franco-Canadiens connurent d'autres échecs et durent faire face à d'autres batailles. En 1929, l'enseignement du français fut aboli en Saskatchewan par le gouvernement provincial et on interdit le port d'habit religieux et le crucifix dans les écoles. Ce même gouvernement prit le contrôle des systèmes scolaires de la province pendant les années 1940 bien que les Fransaskois dirigeaient le leur depuis l'entrée de la Saskatchewan dans la confédération en 1905. Sur la scène nationale, un débat acharné portant sur la monnaie bilingue éclata en 1936. Était-il trop demander que les billets de la Banque du Canada soient imprimés dans les deux langues? « Oui! », selon plusieurs députés anglophones incluant l'ancien Premier ministre canadien R.B. Bennett qui, en tant que chef de l'opposition, qualifia la monnaie bilingue d'une «concession» aux francophones. Heureusement, le gouvernement de Mackenzie King adopta la loi après les discours passionnés, malgré les protestations des députés anti-français. Pour un pays ayant un tiers de sa population de langue française, l'idée d'avoir la monnaie, les timbres ou les chèques bilingues reçut des vives réactions chez une grande partie de la majorité anglaise.

Les choses ont peu changé après ces événements. À l'exception de la section 23 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le Canada eut un visage anglais tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Au parlement fédéral, ce ne fut qu'en 1958 que la traduction simultanée dans la Chambre des communes

fut introduite. Chez les hauts fonctionnaires fédéraux, le président du Conseil de la vie française déclara que « le bilinguisme est inexistant dans les larges secteurs de l'administration publique, à tel point que la seule langue de communication dans les services est l'anglais et que le contribuable canadien-français a souvent peine à être servi dans sa langue ». ⁷ Bien que la population de Canadiens dont la langue maternelle est le français fut 28.1 pour cent de la population au début des années 1960, les Canadiens français ne constituèrent que de 11 pour cent des hauts postes dans le gouvernement fédéral. ⁸ Pire encore, un mémoire déposé à Ottawa en 1961 se plaignait du fait que tous les documents et renseignements aux bureaux du Ministère des Transports à Montréal et Québec étaient en anglais même si le personnel administratif était à 98 pour cent francophone dans ce secteur. ⁹

La situation était aussi déplorable à l'étranger. La grande majorité des hauts fonctionnaires ne s'exprimaient qu'en anglais au Ministère des affaires extérieures et en ce qui concerne les documents officiels, « le français avait été ignoré dans 75 pour cent des traités signés par le Canada entre 1940 et 1956. On voyait même des traités avec des pays de langue française rédigés en anglais seulement ». ¹⁰ Enfin, le gouvernement décida d'agir après l'élection des Libéraux de Jean Lesage en 1960 au Québec et la naissance de la Révolution tranquille. En 1963, le Premier ministre Lester Pearson annonçait la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

⁷ Gosselin, Paul-E.. Le conseil de la vie française: 1937-1967. Québec: Les Éditions Ferland, 1967, p.146.

⁸ Lisée Jean-François. Sortie de Secours: Comment échapper au déclin du Québec. Montréal: Les Éditions du Boréal, 2000, p.128.

⁹ Gosselin, Paul-E.. Le conseil de la vie française: 1937-1967. Québec: Les Éditions Ferland, 1967, p.146.

¹⁰ Ibid, p.148.

Chapitre 3

« Le Canada sera bilingue ou le Canada ne sera pas »

Le gouvernement fédéral ne pourrait plus nier les chiffres quant à l'usage du français dans les départements fédéraux et la faible représentation francophone dans l'administration fédérale. La Révolution tranquille, la montée du nationalisme québécois et les bombes du FLQ signala à jamais les divisions entre le Québec et le Canada. Pour faire face à cette situation, le Premier Ministre Pearson créa La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme afin d'étudier les problèmes entre les deux peuples de la fédération canadienne et aussi de faire des recommandations dans le but de rendre plus fort le pays. Bien que le Canada ait connu d'autres enquêtes ayant ces mêmes objectifs depuis la Confédération (comme ceux de Rowell-Sirois et de Tremblay), « jamais depuis l'enquête de Lord Durham, au lendemain de la double insurrection dans les deux Canadas de l'époque, une commission n'a suscité autant de commentaires et d'analyses ».¹

¹ Laurendeau, André. Journal: tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Québec: Les Éditions du Septentrion, 1990, p.14.

La Commission, menée par le journaliste André Laureneau et le président de l'Université

Carleton Davidson Dunton reçut un mandat de:

« faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques

.....présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale

..... faire enquête sur le rôle dévolu aux institutions tant publiques que privées, en vue défavoriser le bilinguisme... ainsi que'une compréhension plus répandue de caractère fondamentalement biculturel de notre pays..... »²

De plus, une partie importante du mandat de la Commission comprenait une discussion avec les gouvernements provinciaux, compte tenu du fait que la compétence constitutionnelle en matière d'éducation est conférée aux provinces, des occasions qui sont données aux Canadiens d'apprendre le français et l'anglais et de présenter des recommandations sur les moyens à prendre pour permettre aux Canadiens de devenir bilingues.³

Pendant deux ans, la Commission reçut de nombreuses études des spécialistes du Canada et de l'étranger. Des centaines des mémoires furent déposés, soit par des individuels, soit par des organisations. En plus de multiples rencontres et entrevues, des audiences publiques furent tenues à travers le Canada. En 1965, un rapport préliminaire parut mais ce ne fut qu'en 1967 que les premières recommandations de la Commission furent publiées. Les points importants du premier livre, Les Langues Officielles sont les suivants:

Que l'anglais et le français soient formellement déclarés langues officielles du Parlement du Canada, des tribunaux fédéraux, du gouvernement fédéral et de l'administration fédérale.

Que les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario déclarent elles-mêmes qu'elles reconnaissent l'anglais et le français comme langues officielles et qu'elles acceptent le régime linguistique découlant de cette déclaration.

² Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1965, p.143.

³ Saint-Jacques, Bernard. Aspects Sociolinguistiques du Bilinguisme Canadien. Québec: Centre International de Recherche sur le Bilinguisme, 1976, p.13.

Que les provinces autres que le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario reconnaissent l'usage du français et de l'anglais dans leurs assemblées législatives, et que ces provinces procurent à leurs minorités francophones les services appropriés en français

Que des districts bilingues soient créés, ainsi qu'un conseil de révision fédéral-provincial dont les fonctions seraient a) de désigner les districts bilingues ou les parties de district bilingue; b) de rayer du nombre des districts bilingues ceux où l'importance numérique de la minorité officielle aurait notablement décrue.

Que le bilinguisme soit total à Ottawa, capitale fédérale.⁴

Mais même avec ces recommandations, plusieurs questions se posèrent. D'abord, même si le Canada fut déclaré un pays bilingue, même si on établit les départements bilingues et même si on obligea les fonctionnaires à apprendre le français, ces mesures régleraient-elles la crise de l'unité nationale? Arrêteraient-elles le mouvement nationaliste au Québec et permettraient-elles aux francophones de se sentir chez eux au Canada. On sait aujourd'hui que la réponse est non. Comme disait René Lévesque à l'époque: « Il suffit d'imaginer le nombre de siècles qu'il faudra avant que le Québécois du Lac Saint-Jean soit et se sente vraiment chez lui dans la vallée du Fraser ».⁵

De plus, il faut souligner que la plupart des Commissaires venaient de l'Ontario et du Québec, étaient tous bilingues et partisans du fédéralisme. Ils comptaient parmi eux plusieurs universitaires et avocats mais peu de femmes. Serait-il juste de se demander si cette représentation de la Commission donnait un vrai visage du Canada ? Où sont passés les pêcheurs des Maritimes, les fermiers de l'Ouest, les femmes et les Canadiens unilingues ? Peu après la parution du premier livre Les Langues Officielles, plusieurs remarquèrent que « le rapport de la Commission d'enquête révèle en effet une forte tendance fédéraliste et une analyse du bilinguisme du point de vue de l'élite ».⁶

⁴ Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Livre I: Les langues officielles. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1967.

⁵ Lévesque, René. Option Québec. Montréal: Les Editions de l'Homme, 1968, p.13.

⁶ Saint-Jacques, Bernard. Aspects Sociolinguistiques du Bilinguisme Canadien. Québec: Centre International de Recherche sur le Bilinguisme, 1976, p.10.

Quant au gouvernement fédéral, pourquoi créa-t-il cette commission en 1963 ? De la bonne volonté ? Donner une place aux francophones au sein de la fédération canadienne ? Le désir de mettre les citoyens d'expression française à égalité avec leurs confrères anglophones ? On espère que oui mais on ne saura jamais les motifs de ce gouvernement. Par contre, il ne faut pas oublier que la Commission fut créée après l'élection de Jean Lesage en 1960 et avec un mouvement souverainiste de plus en plus fort au Québec. De plus, les Libéraux furent un gouvernement minoritaire à Ottawa en 1963, avec 129 députés dont 46 au Québec. Si le mandat de la Commission était d'améliorer le statut de la langue française au Canada, récolteraient-ils plus de votes au Québec lors de prochains scrutins fédéraux ? En 1965, les Libéraux furent réélus avec 131 députés, 56 d'entre eux provenant du Québec.

Peu importe les vraies raisons à l'origine de la création de la Commission d'enquête, les recommandations des Commissaires faisaient partie de la Loi sur les langues officielles, adoptées par le gouvernement fédéral en 1969. Cette première législation linguistique du pays déclare dans l'article 1 que l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada et les articles 3 à 8 établissent la marche à suivre quant à l'utilisation des deux langues officielles dans les actes du pouvoir législatif, les décisions, les ordonnances, les impressions d'avis et d'annonces.⁷ Les articles 9 à 11 stipulent que les services du gouvernement et les sociétés de la Couronne doivent fournir les services dans les deux langues. Cependant, le paragraphe 3 de l'article 10 fait référence à une « demande faible ou trop irrégulière » ce qui veut dire que les services ne doivent pas être toujours fournis dans les deux langues. Au fil des années, l'expression "là où le nombre le justifie" a été renvoyé devant les tribunaux à plusieurs reprises.

⁷ Saint-Jacques, Bernard. Aspects Sociolinguistiques du Bilinguisme Canadien. Québec:Centre International de Recherche sur le Bilinguisme, 1976, p.15.

Les articles 12 à 18 de la Loi sur les langues officielles sont consacrés à la création des districts bilingues fédéraux tandis que les articles 19 à 34 traitent le rôle du Commissariat aux langues officielles qui a pour mandat de:

- *faire reconnaître le statut du français et de l'anglais, les deux langues officielles du Canada;*
- *faire respecter la Loi sur les langues officielles;*
- *fournir de l'information sur les services du Commissariat, les aspects de la Loi sur les langues officielles et son importance pour la société canadienne.*⁸

À la tête du commissariat se trouve un ombudsman qui protège entre autres le droit du public d'utiliser l'une des deux langues officielles pour communiquer avec les institutions fédérales et les sociétés de la Couronne. Le commissaire s'occupe aussi des plaintes des Canadiens qui ont eu de la difficulté de se faire servir dans la langue officielle de leur choix. De plus, c'est cet ombudsman qui enquête sur ces plaintes et dépose un rapport annuel sur la situation linguistique du pays ainsi que le statut du français et l'anglais dans les communautés minoritaires du Canada.

La Loi sur les langues officielles a eu pour but de donner un visage bilingue au Canada pour que les Canadiens d'un océan à l'autre puissent se sentir chez eux partout au pays. Une génération après son adoption, l'heure est maintenant arrivée de faire le compte rendu de la politique linguistique canadienne. Où en sommes-nous aujourd'hui, en l'an 2001? En 1969, après la mise en vigueur de la loi, le Premier Ministre Pierre Trudeau a dit « Le Canada sera bilingue ou le Canada ne sera pas ».⁹ Laissons maintenant, les chiffres faire le bilan

⁸ À votre service. Le commissaire aux langues officielles. [Internet]: 12 février, 2001. Disponible: http://www.ocol-clo.gc.ca/3f_3a.htm.

⁹ Chedale, Bruce. Ses nombreux clichés pourraient éclipser ses politiques. L'Express. 3 au 9 octobre 2000, AI.

Chapitre 4

« Le Canada bilingue »

Un mensonge dévoilé

Pour faire le bilan, j'ai pris les données du recensement de Statistique Canada sur la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la connaissance des langues en 1971 et en 1996. Les données entre ces 25 années peuvent montrer soit le progrès, soit le recul, au pays en matière des langues officielles. Le Canada a beaucoup changé pendant ces 25 ans mais quel est l'effet réel en ce qui concerne le bilinguisme chez les Canadiens après la mise en vigueur de la Loi sur langues officielles par le gouvernement Trudeau? Les chiffres présentés ci-dessous peuvent nous aider à répondre à cette question-là. De plus, mes propres sondages auprès de centaines de francophones et anglophones dans les grandes villes canadiennes et québécoises révèlent une réalité tout à fait différente du rêve de Pierre Trudeau.

En comparant le taux de bilinguisme au Canada (y compris Québec) en 1971 et en 1996, les données du Statistique Canada démontre le progrès (voir tableau 1). Le pays comptait parmi ses

Taux de bilinguisme au Canada, Québec et les autres provinces, 1971 et 1996

Source :
Statique Canada

	Total	Français et Anglais	Taux de bilinguisme
CANADA			
1971	21 586 310	2 900 150	13.4%
1996	28 528 125	4 841 320	17.0%
	(+32.2%)	(+66.9%)	(+3.6%)

	Total	Français et Anglais	Taux de bilinguisme
Québec			
1971	6 027 765	1 663 790	27.6%
1996	7 045 085	2 660 590	37.8%
	(+16.8%)	(+59.9%)	(+10.2%)
Ontario			
1971	7 703 110	716 845	9.3%
1996	10 642 790	1 234 895	11.6%
	(+38.1%)	(+72.2%)	(+2.3%)
Terre-neuve			
1971	522 105	9 350	1.8%
1996	547 160	21 260	3.9%
	(+4.8%)	(+127.3%)	(+2.1%)
Î-P-E			
1971	111 640	9 110	8.2%
1996	132 855	14 570	11.0%
	(+19.0%)	(+59.9%)	(+2.8%)
Nouvelle-Écosse			
1971	788 960	53 035	6.7%
1996	899 970	83 890	9.3%
	(+14.0%)	(+58.1%)	(+2.6%)
N-Brunswick			
1971	634 560	136 115	21.5%
1996	729 625	237 765	32.6%
	(+14.9%)	(74.6%)	(+11.1%)

	Total	Français et Anglais	Taux de bilinguisme
Manitoba			
1971	988 245	80 935	8.2%
1996	1 100 290	103 140	9.4%
	(+11.3%)	(+27.4%)	(+1.2%)
Saskatchewan			
1971	926 245	45 985	5.0%
1996	976 615	50 770	5.2%
	(+5.4%)	(+10.4%)	(+0.2%)
Alberta			
1971	1 627 875	81 000	5.0%
1996	2 669 195	178 505	6.7%
	(+63.9%)	(+120.3%)	(+1.7%)
C-Britannique			
1971	2 184 625	101 430	4.6%
1996	3 689 755	248 585	6.7%
	(+66.8%)	(+145.1%)	(+2.3%)
Yukon			
1971	18 390	1 210	6.6%
1996	30 650	3 210	10.5%
	(+66.6%)	(165.3%)	(+3.9%)
T. du Nord-Ouest			
1971	34 805	2 115	6.1%
1996	64 125	4 035	6.3%
	(+84.4%)	(+90.8%)	(+0.2%)

citoyens 13.4% qui se sont qualifiés bilingue en 1971 tandis que ce chiffre s'est élevé à 17.0% en 1996. En fait, chaque province et territoire ont vu leur taux de bilinguisme augmenter pendant ces années. Cette hausse est quelque chose qui plaît beaucoup aux autorités fédérales qui aiment vendre les mérites d'un Canada bilingue tant à travers le pays qu'à l'étranger. Mais avant de conclure que la politique linguistique du fédéral est un succès, il faut poser quelques questions. D'abord, à quoi peut-on attribuer cette augmentation du nombres de personnes bilingues au pays?

Si le Canada est plus bilingue aujourd'hui qu'hier, c'est grâce aux francophones du pays. Bien que le taux de bilinguisme au Canada ait passé de 13.4% à 17.0% (+3.6%) de la population entre 1971 et 1996, le pourcentage des Canadiennes et Canadiens ne parlant que le français a baissé de 18.0% de la population en 1971 à 14.3% en 1996 (-3.7%). Quant aux Canadiens unilingues anglais, leur présence au pays a connu une légère hausse de 67.0% à 67.1% de la population canadienne au cours des dernières 25 années. Le tableau 2 montre les populations du Canada, du Québec et des provinces et territoires en 1971 et 1996. Le gouvernement a raison de dire que chaque province et territoire sont plus bilingue que jamais mais il est rare d'entendre les raisons pour lesquelles on a obtenu cette croissance. Parlent-ils du fait que les citoyens uniquement d'expression française se font de moins en moins rare au Canada?

Au Québec, ce taux a chuté de 60.9% à 56.1% (-4.8%) depuis 25 ans, et le Nouveau-Brunswick ne comptent que 10.1% de sa population qui est unilingue français aujourd'hui, une baisse de 5.8% dans une génération (15.9% en 1971). En fait, chaque province canadienne a vu sa population unilingue française diminuer entre 1971 en 1996. Il est clair que la Loi sur les langues officielles n'a rien fait pour freiner l'assimilation des francophones par la majorité anglaise de l'extérieur de Québec. Dans son rapport annuel en 1998, l'ancien Commissaire aux langues officielles Victor Goldbloom indiquait

Populations du Canada et des provinces selon la langue officielle en 1971 et 1996

Tableau 2

	Total	Anglais seulement		Français seulement		Français et Anglais		Ni français ni anglais	
CANADA									
1971	21 586 310	14 469 540	67.0%	3 879 255	18.0%	2 900 150	13.4%	319 360	1.5%
1996	28 528 125	19 134 085	67.1%	4 079 085	14.3%	4 841 320	17.0%	473 475	1.7%
	(+32.2%)	(+32.2%)	(+0.1)	(+5.2%)	(-3.7)	(+66.9%)	(+3.6)	(+48.3%)	(+0.2)
Québec									
1971	6 027 765	632 515	10.5%	3 668 015	60.9%	1 663 790	27.6%	63 445	1.1%
1996	7 045 085	358 505	5.1%	3 951 710	56.1%	2 660 590	37.8%	74 275	1.1%
	(+16.8%)	(-43.3%)	(-5.4)	(+7.7%)	(-4.8)	(+59.9%)	(+10.2)	(+17.0%)	(-)
Ontario									
1971	7 703 110	6 724 100	87.3%	92 845	1.2%	716 845	9.3%	170 095	2.2%
1996	10 642 790	9 116 165	85.7%	46 940	0.4%	1 234 895	11.6%	244 790	2.3%
	(+38.1%)	(+35.5%)	(-1.6)	(-49.4%)	(-0.8)	(+72.2%)	(+2.3)	(+43.9%)	(+0.1)
Terre-Neuve									
1971	522 105	511 625	98.0%	540	0.1%	9 350	1.8%	630	0.1%
1996	547 160	525 190	96.0%	155	0.02%	21 260	3.9%	35	0.01%
	(+4.8%)	(+2.7%)	(-2.0)	(-71.3%)	(-0.08)	(+127.3%)	(+2.1)	(-94.4%)	(-0.09)
Î-P-É									
1971	111 640	101 825	91.2%	680	0.6%	9 110	8.2%	35	0.03%
1996	132 855	118 075	88.9%	170	0.1%	14 570	11.0%	35	0.03%
	(+19.0%)	(+15.9%)	(-2.3)	(-75.0%)	(-0.5)	(+59.9%)	(+2.8)	(-)	(-)
Nouvelle-Écosse									
1971	788 960	730 705	92.6%	4 190	0.5%	53 035	6.7%	1 030	0.1%
1996	899 970	813 320	90.4%	1 370	0.2%	83 890	9.3%	1 295	0.1%
	(+14.0%)	(+11.3%)	(-2.2)	(-67.3%)	(-0.3)	(+58.1%)	(+2.6)	(+25.7%)	(-)
N-Brunswick									
1971	634 560	396 860	62.5%	100 985	15.9%	136 115	21.5%	600	0.09%
1996	729 625	417 970	57.2%	73 410	10.1%	237 765	32.6%	475	0.08%
	(+14.9%)	(+5.3%)	(-5.0)	(-27.3%)	(-5.8)	(+74.6%)	(+11.1)	(-20.8%)	(-0.01)

L'OUEST	Total	Anglais seulement		Français seulement		Français et Anglais		Ni français ni anglais	
Manitoba									
1971	988 245	881 710	89.2%	5 050	0.5%	80 935	8.2%	20 585	2.1%
1996	1 100 290	983 820	89.4%	1 495	0.1%	103 140	9.4%	11 840	1.1%
	(+11.3%)	(+11.5%)	(+0.2)	(-90.4%)	(-0.4)	(+27.4%)	(+1.2)	(-42.5%)	(-1.0)
Saskatchewan									
1971	926 245	867 320	93.6%	1 825	0.2%	45 985	5.0%	11 110	1.2%
1996	976 615	920 555	94.2%	345	0.04%	50 770	5.2%	4 945	0.5%
	(+5.4%)	(+6.1%)	(+0.6)	(-81.1%)	(-0.16)	(+10.4%)	(+0.2)	(-55.5%)	(-0.7)
Alberta									
1971	1 627 875	1 525 570	93.7%	3 305	0.2%	81 000	5.0%	17 990	1.1%
1996	2 669 195	2 455 075	92.0%	1 615	0.06%	178 505	6.7%	33 995	1.3%
	(+63.9%)	(+60.9%)	(-1.7)	(-51.1%)	(-0.14)	(+120.3%)	(+1.7)	(+88.9%)	(+0.2)
C-Britannique									
1971	2 184 625	2 054 690	94.1%	1 775	0.08%	101 430	4.6%	26 725	1.2%
1996	3 689 755	3 342 350	90.6%	1 780	0.05%	248 585	6.7%	97 045	2.6%
	(+66.8%)	(+62.7%)	(-3.5)	(+0.3%)	(-0.03)	(+145.1%)	(+2.3)	(+263.1%)	(+1.4)
Le Nord									
Yukon									
1971	18 390	17 130	93.1%	5	0.03%	1 210	6.6%	40	0.2%
1996	30 650	27 340	89.2%	50	0.2%	3 210	10.5%	50	0.2%
	(+66.6%)	(+59.0%)	(-3.9)	(+900.0%)	(+0.17)	(+165.3%)	(+3.9)	(+25.0%)	(-)
T. du Nord-Ouest									
1971	34 805	25 500	73.3%	100	0.3%	2 115	6.1%	7 085	20.4%
1996	64 125	55 880	87.1%	45	0.1%	4 035	6.3%	4 170	6.5%
	(+84.4%)	(+119.1%)	(+13.8)	(-55.0%)	(-0.2)	(+90.8%)	(+0.2)	(-41.1%)	(-13.9)

« qu'Ottawa avait lui-même contribué à une érosion subtile mais cumulative des droits linguistiques ».¹

D'autres chercheurs ont établi que le nombre de personnes disant utiliser le français à la maison aurait diminué entre 1971 et 1996 de 13% en Ontario, 21% en Alberta., 42% au Manitoba et 63% en Saskatchewan. Mais au lieu de faire face à ce problème, les autorités fédérales restent sur leurs lauriers. En entrevue au Devoir en 1999 par exemple, le Premier Ministre Jean Chrétien avait déclaré que l'assimilation des français de l'extérieur du Québec, « c'est la réalité de la vie ».²

D'autre fait intéressant dans notre « pays bilingue » dont on ne parle pas souvent: la proportion de personnes bilingues parmi les francophones est presque cinq fois plus élevées que celle observée parmi les anglophones.³ Le tableau 3 illustre que parmi tous les Canadiens qui sont bilingue aujourd'hui, 82.3% d'entre eux sont francophones et 17.7% sont anglophones. Plus marqué encore est le taux de bilinguisme entre les deux peuples à l'extérieur du Québec qui s'élève à 53.8% parmi les francophones mais seulement 6.9% parmi les anglophones. Avec ce taux de bilinguisme si élevé chez les francophones, il est peu surprenant d'apprendre que les provinces les plus bilingues en 1996 sont le Québec (37.8%), le Nouveau-Brunswick (32.6%) et l'Ontario (11.6%), là où vivent plus de 97% des francophones du pays.

Quelle est donc l'effet réel de la Loi sur les langues officielles au Canada? Les chiffres nous disent que cette législation linguistique a changé peu de choses à travers le pays. Considérant que le faible taux de bilinguisme chez les anglophones au Canada (hors Québec) a passé de 3.4% de la population en 1971 à 6.9% en 1996 (+3.5%), une hausse moins élevée que chez les francophones hors Québec (+6.0%) et chez les francophones au Québec (+8.0%) entre ces mêmes années. Les seuls

¹ Buzetti, Hélène. Jean Chrétien et le français à l'extérieur du Québec. Le Devoir. 30 octobre 2000.

² Ibid.

³ Recensement de 1996: langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues, [Internet]: Le Quotidien - Statistique Canada, 02.12.97. Disponible: <http://www.statscan/daily/francais/971202/q971202.htm>

succès ont été au Québec où le nombre de bilingues parmi les anglophones de la province a sauté de 36.7% en 1971 à 61.7% en 1996 (une hausse de 25.0%). Chez les allophones, leur taux de bilinguisme a augmenté + 1.4% au Canada (hors Québec) entre 1971 et 1996 (3.9% à 5.3% de la population). Quoiqu'il en soit, ils restent loin derrière les allophones du Québec qui comptent 46.7% de leur population bilingue en 1996 (33.1% en 1971, soit une hausse de +13.6%). Les données au Québec et au Canada clarifient les raisons pour cette forte croissance au Québec ; c'est grâce à la Charte de la langue française et non pas la Loi sur les langues officielles. L'échec de la loi fédérale se trouve parmi les anglophones et allophones des autres provinces. *Si la grosse femme chez Eaton qui ne parle pas français ne vit plus au Québec, elle se trouve aujourd'hui au Canada.*

Taux de bilinguisme selon la langue maternelle - 1971, 1996

	1971	1996	Change 1971-1996
CANADA (y compris Québec)			
Anglophones	5.5%	8.8%	(+3.3%)
Francophones	34.0%	40.8%	(+6.8%)
Allophones	7.8%	11.2%	(+3.4%)
CANADA (hors Québec)			
Anglophones	3.4%	6.9%	(+3.5%)
Francophones	77.8%	83.8%	(+6.0%)
Allophones	3.9%	5.3%	(+1.4%)
QUÉBEC			
Anglophones	36.7%	61.7%	(+25.0%)
Francophones	25.7%	33.7%	(+8.0%)
Allophones	33.1%	46.7%	(+13.6%)

Les chiffres fournis par Statistique Canada sont clairs mais pour étudier davantage la situation linguistique, j'ai mené ma propre enquête l'an dernier. Ayant travaillé en tant que guide parlementaire à Ottawa pendant l'été 2000, on était bien informé à propos de la politique linguistique canadienne. Un accueil bilingue: « Est-ce que je peux vous aider? - Can I help you? » fut de rigueur. J'ai fait partie d'une équipe de 37 guides, tous bilingues, venant de partout au Canada. On s'est appelé « les visages du Canada ». Par contre, est-ce que ces 37 universitaires bilingues ont bel et bien représenté le Canada. Le rêve - peut-être, mais sûrement pas la réalité.

Durant l'été, plusieurs touristes étrangers ont remarqué que nous sommes si chanceux d'habiter dans un pays où tout le monde parle français et anglais. Cependant, je savais bien que dès qu'on quitte la colline parlementaire, on aura de la peine à trouver les services en français dans la rue à Ottawa. Le visage bilingue du Canada n'était pas tout à fait la réalité.

Afin de mettre cette hypothèse à l'épreuve, j'ai donc décidé de m'informer davantage sur «notre pays bilingue » entre le mois d'août et novembre 2000. Avec un microphone caché dans ma poche, j'ai visité les cinq plus grands centres touristiques du Canada. Au Québec, cela comprend Montréal et la ville de Québec et en Ontario cela inclut Ottawa, Toronto et Niagara Falls. Quand les touristes arrivent au pays, leur tournée comprend souvent des arrêts dans ces villes. J'ai donc fait mon propre voyage dans ces villes mais avec une grande différence, j'ai passé une journée entière dans chacune de ses villes dans la langue minoritaire.

À Montréal et à Québec, je suis devenu en anglophone unilingue qui a dû visiter tous les sites touristiques en ne sachant pas un petit mot de français. De même, à Ottawa, Toronto et Niagara Falls, j'ai visité les grands centres d'attractions mais en tant qu'unilingue francophone. Pourrais-je passer une journée complète dans ces villes ontariennes ne parlant que le français? Avec mon *micro-caché*, j'ai enregistré toutes les conversations que j'ai eues avec les gens.

Chaque personne avec qui j'ai parlée a été plus tard catégorisée comme suit (selon leurs réponses à mes questions):

- (1) s'exprime très bien dans la langue minoritaire
- (2) se débrouille dans la langue minoritaire
- (3) répondu avec quelques mots dans la langue minoritaire
- (4) aucune réponse dans la langue minoritaire

Parfois les questions que j'ai posées aux gens furent très simples:

- « Est-ce que vous avez l'heure? » (à Niagara Falls)
- « Do you have the time? » (à Québec)

Parfois les questions ont été plus complexes:

- « C'est où l'entrée de la tour CN? » (à Toronto)
- « Can you tell me how to get to the old port? » (à Montréal)

Avant de parler de mes résultats en détails, il faut expliquer que le tableau 4 démontre les niveaux de réponses des gens dans chacune de ces cinq villes. Ce tableau montre bien les deux solitudes. Dans les trois villes ontariennes, la majorité des gens avec qui j'ai parlé se sont classifiées dans la troisième ou quatrième catégorie, c'est-à-dire, ils m'ont répondu avec seulement quelques mots en français ou aucune réponse en français. À Niagara Falls, 83.7% des gens n'ont eu aucune réponse en français à mes questions. Au Québec, c'était une autre histoire. À Montréal et à Québec, 100.0%, voire chaque personne avec qui j'ai parlé m'ont fourni des renseignements en anglais. Parmi ce groupe, la grande majorité, soit 97.5% dans la métropole et 94.6% dans la vieille capitale se sont exprimées très bien en anglais. En une phrase, les bilingues se font rares en Ontario tandis qu'ils sont partout au Québec.

LA DISPONIBILITÉ DES LANGUES OFFICIELLES DANS LES GRANDES VILLES DU QUÉBEC ET DU CANADA

tableau 4

VILLE	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
NIAGARA FALLS échantillon : 43 personnes	7.0% (3)	2.3% (1)	7.0% (3)	83.7% (36)
TORONTO échantillon : 51 personnes	19.6% (10)	13.7% (7)	3.9% (2)	62.7% (32)
OTTAWA échantillon : 46 personnes	37.0% (17)	10.8% (5)	4.3% (2)	47.8% (22)
MONTREAL échantillon : 40 personnes	97.5% (39)	2.5% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)
QUÉBEC échantillon : 37 personnes	94.6% (35)	5.4% (2)	0.0% (0)	0.0% (0)

Jetons maintenant un coup d'oeil sur chacune de ces villes. La première ville que j'ai visitée était Ottawa, la capitale canadienne. J'ai passé la journée au Marché By, le Centre Rideau et au Mail de la rue Sparks après avoir visité plusieurs musées. Le service en français a été toujours disponible aux musées et sur la colline parlementaire mais pas dans la rue. Au Centre Rideau par exemple, cela m'est arrivé à plusieurs reprises d'entendre « *I'm sorry, no one here speaks french* ». Le tableau 5 montre les données pour la ville d'Ottawa ainsi que le taux de bilinguisme parmi les gens avec qui j'ai eu contact ayant moins et plus de 30 ans. En tout, les gens qui s'exprimaient très bien en français représentent 37.6% de la population mais si l'on élimine les musées nationaux et le Parlement, ce *chiffre* tombe à 26.3% (10 sur 38) dans les magasins, les restaurants et dans la rue. Ces *chiffres* donnent tout un autre visage à la capitale nationale.

tableau 5

OTTAWA	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
échantillon : 46 personnes	37.0% (17)	10.8% (5)	4.3% (2)	47.8% (22)
moins de 30 ans (27 personnes)	40.7% (11)	14.8% (4)	3.7% (1)	40.7% (11)
plus de 30 ans (19 personnes)	31.6% (6)	5.3% (1)	5.3% (1)	57.9% (11)

À Toronto, le taux de bilinguisme était plus bas qu'Ottawa. Ma journée dans la ville Reine m'a amené à la Tour CN, le Centre Eaton, le Parlement provinciale et à plusieurs musées. Les bonnes nouvelles: un français de qualité a été disponible dans les musées comme le Musée Royal de l'Ontario et le Musée des beaux-arts de l'Ontario. À part de cela, j'ai eu beaucoup de problèmes à trouver quelqu'un capable de répondre à mes questions dans les magasins sur la rue Yonge et même à Queen's Park, le parlement de l'Ontario. Le tableau 6 démonte ces chiffres mais il faut ajouter encore que si l'on exclut les musées ainsi que d'autres services gouvernementaux, la proportion des gens qui s'exprime très bien en français passe de 19.6% à 8.5% (3 sur 35) dans la ville Reine.

tableau 6

TORONTO	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
échantillon : 51 personnes	19.6% (10)	13.7% (7)	3.9% (2)	62.7% (32)
Moins de 30 ans (21 personnes)	19.0% (4)	19.0% (4)	4.8% (1)	57.1% (12)
Plus de 30 ans (30 personnes)	20.0% (6)	10.0% (3)	3.3% (1)	66.6% (20)

À Niagara Falls, croyez-le ou non, le taux de bilinguisme parmi les individus avec que j'ai parlés était encore pire que celui de Toronto. Presque 20 millions de touristes visitent les chutes de Niagara chaque année mais si l'on est francophone, il faut qu'on se débrouille en anglais. Le tableau 7 montre les résultats de mon sondage à Niagara Falls où seulement 7.0% des gens avec qui j'ai eus contact se sont exprimés très bien en français. Parmi ces trois personnes, j'en ai trouvé deux dans les services gouvernementaux (le Centre Touristique de l'Ontario et le Hors Taxes à la frontière américaine). Dans toutes les autres places publiques y compris le Casino Niagara, la Tour Skylon et les magasins à quelques mètres des Chutes, les bilingues n'ont pas été disponibles pour m'accueillir. Surprenant aussi de voir que chez les jeunes de Niagara Falls, la grande majorité, 84.0%, m'ont fourni des renseignements sans un mot de français, même si j'ai continué à leur parler français.

tableau 7

NIAGARA FALLS	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
échantillon : 43 personnes	7.0% (3)	2.3% (1)	7.0% (3)	83.7% (36)
Moins de 30 ans (25 personnes)	8.0% (2)	0.0% (0)	8.0% (2)	84.0% (21)
Plus de 30 ans (18 personnes)	5.5% (1)	5.5% (1)	5.5% (1)	83.3% (15)

Au Québec, la situation a été complètement inverse. À Montréal, je n'ai pas eu de problème à trouver les services en anglais. Ni au Vieux-Montréal, ni sur la rue Ste.-Catherine. Le service en anglais a été même disponible au service de renseignements à l'UQAM, une université francophone! De plus, dans les magasins de centre-ville, un accueil bilingue a été de rigueur. Le tableau 8 illustre la situation que j'ai vécue dans la métropole. Que cela soit parmi les jeunes ou les adultes, les services en anglais ont été toujours disponibles.

tableau 8

MONTREAL	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
échantillon : 40 personnes	97.5% (39)	2.5% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)
Moins de 30 ans (28 personnes)	96.4% (27)	3.6% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)
Plus de 30 ans (12 personnes)	100.0% (12)	0.0% (0)	0.0% (0)	0.0% (0)

Comme à Montréal, mon expérience à Québec a été similaire. Peu importe le lieu ou l'âge de la personne à qui j'ai parlé, ils m'ont toujours répondu en anglais. Au Vieux-Québec, dans les magasins

sur la rue St-Jean, aux bars sur la Grande-Allée et même à l'Assemblée Nationale. Le tableau 9 démontre les données qui nous disent qu'un touriste anglophone ne va pas se perdre à Québec, même si les affiches sont uniquement en français, comme prétendent plusieurs anglophones. En Ontario cependant, c'est l'inverse. Même s'il existe des affiches bilingues, il est tout un défi à trouver quelqu'un qui s'exprime en français.

tableau 9

QUÉBEC	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
échantillon : 37 personnes	94.6% (35)	5.4% (2)	0.0% (0)	0.0% (0)
Moins de 30 ans (19 personnes)	94.7% (18)	5.3% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)
Plus de 30 ans (18 personnes)	94.4% (17)	5.5% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)

Peu importe les rêves des politiciens d'Ottawa, on ne peut pas créer un pays bilingue quand les gens ne sont pas bilingues eux-mêmes. La Loi sur les langues officielles est un échec total. En prenant le rôle d'un unilingue francophone à Ottawa, Toronto et Niagara Falls pendant trois jours, je ne me suis pas senti chez moi en Ontario puisqu'il fallait constamment me battre afin de me faire comprendre. Par contre, en tant qu'un unilingue anglophone à Québec et à Montréal, les québécoises et québécois m'ont accueilli à bras ouverts dans ma langue maternelle: l'anglais. Au Québec, je n'ai jamais me fait dire « Je ne parle pas anglais » mais la phrase « I don't speak french » m'a été lancée plusieurs fois en Ontario. Les Ontariens avec qui j'ai essayé de parler ont été gentils et chaleureux, le problème, c'est qu'on ne survivra pas dans la province sans l'anglais. La conclusion de mon sondage est très simple. Pour se faire servir en Ontario, il faut parler anglais. Pour se faire servir au Québec, on peut parler français ou anglais. Plus que ça change

Chapitre 5

I dont speak french

S'il y a encore des doutes en ce qui concerne les services en français fourni par le gouvernement fédéral, le rapport annuel de la Commissaire des langues officielles Madame Dyane Adam, illustre bien qu'il reste beaucoup de chemin à faire avant d'atteindre les objectifs de la Loi sur les langues officielles. Bien que le gouvernement fédéral se soit engagé à fournir des services de qualité en français et en anglais, les deux langues ne sont pas sur un pied d'égalité. En ce qui concerne les services auprès du public dans les deux langues officielles partout au pays, la Commissaire écrit:

Bilan inquiétant dans les territoires du Nord-Ouest et au Nunavut
Situation toujours insatisfaisante en Colombie-Britannique
Très bonne situation dans l'ensemble pour le Québec
Malgré certain progrès, des problèmes persistent en Ontario¹

¹ Adam, Dyane. Rapport Annuel: 1999-2000. La Commissaire aux langues officielles., p.50. [Internet]: octobre 2000. Disponible: <http://www.ocol-clo.gc.ca/RA9900f.pdf>

Avant d'étudier en profondeur les chiffres du commissariat des langues officielles en ce qui concerne les plaintes du public, j'ai encore une fois mené ma propre enquête dans ce domaine. Ayant récemment fait un baccalauréat en enseignement à Buffalo, au New York, j'ai eu l'occasion de traverser la frontière canado-américaine plusieurs fois par semaine. Cela m'a présenté la possibilité de faire mon propre sondage aux douanes canadiennes. Pendant deux mois, je me suis présenté à la voie marquée «bilingue» en rentrant au Canada de Buffalo, toujours en demandant les services en français. Même s'il y a une ligne désignée bilingue (avec un pictogramme français/english), j'ai dû parfois me battre afin de trouver un douanier bilingue (voir le tableau 10). Parmi les onze fois que je me suis présenté au kiosque bilingue (avec mon micro-caché dans ma poche pour enregistrer ces conversations), non moins de 5 fois il n'y avait qu'un douanier unilingue anglais avec qui j'ai dû parler.

LE SERVICE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN MILIEU MINORITAIRE

tableau 10

DATE	douanier bilingue	douanier unilingue anglais
17 octobre 2000		X
23 octobre 2000		X
24 octobre 2000		X
31 octobre 2000	X	
4 novembre 2000	X	
7 novembre 2000	X	
14 novembre 2000	X	
27 novembre 2000		X
28 novembre 2000	X	
4 décembre 2000	X	
5 décembre 2000		X
TOTAL	6	5

La frontière canado-américaine Le pont-de-la-paix, Fort Erie (Ontario)

À chaque fois que cette situation m'est arrivée, j'ai résisté la tentation de parler anglais et j'ai exigé mes droits linguistiques en tant que canadien. Au lieu de m'en aller dans quelques secondes si je parle anglais au douanier, il fallait parfois attendre 4 ou 5 minutes dans mon auto avant qu'un agent bilingue arrive au poste afin de me laisser rentrer au pays. Les difficultés à obtenir les services en français sont évident pendant un entretien du 24 octobre 2000. En arrivant à la ligne bilingue, la conversation suivante a eu lieu:

douanier: « *How long were you away?* »
 Paul Dobrowolski: « Bonjour. Est-ce que vous parlez français? »
 douanier: « *How long were you away?* »
 Paul Dobrowolski: « Vous parlez français? En français s'il vous plaît. »
 douanier: « *What???* »
 Paul Dobrowolski: « Moi, je veux le service en français. »
 douanier: « *I dont speak french* »
 Paul Dobrowolski: « Est-ce qu'il y a quelqu'un qui parle français ici? »
 douanier: « *Just a minute.* »

Puis, le douanier crie à un autre agent:

douanier: « *Gilles, you speak french? I need a bilingual!* »

Après avoir enfin trouvé un agent bilingue, c'est moi qui lui ai posé des questions expliquant que mes droits linguistiques ne sont pas respectés par le gouvernement canadien. Sa réponse: « Nous n'avons pas assez de douaniers bilingues pour être ici à toutes les heures. » D'autres agents bilingues m'ont aussi demandé: « Vous ne parlez pas anglais? », incapable de croire que quelqu'un opte pour un douanier bilingue même si les services en anglais qui sont beaucoup plus facile à obtenir. Ce n'est pas une situation agréable, soit d'accepter le service en anglais ou demander le service en français et être traité comme un citoyen de seconde classe. Ayant le choix entre les deux, il n'est pas surprenant d'apprendre que la demande pour les services en français diminuent à chaque année.

À travers le Canada, le commissariat a enregistré quelques 3000 communications en 1999, dont 1800 plaintes. Parmi ces derniers, 80% sont liés au secteur des services au public, la grande majorité de l'Ontario et du Québec comme montre le tableau 11. Bien qu'une centaine d'institutions fédérales soient

visées, les deux tiers de toutes les plaintes recevables sont réparties entre une vingtaine d'institutions, dont Développement des ressources humaines Canada (161 plaintes), Industrie Canada (154), Air Canada (147) et la Société canadienne des postes (119). Quant à l'Agence des douanes et du revenu du Canada, dont j'ai eu de la difficulté à obtenir les services en français, elle s'est classée au seizième rang avec 27 plaintes. Mais peu importe ces chiffres, le tableau 11 ne représente que ceux et celles qui ont porté plainte auprès du commissariat. On ne saura jamais les vrais chiffres mais il y en a sûrement plus. D'autre fait intéressant: 83.2% des plaignants sont francophones.² Cela nous apprend que quand tout est dit et la poussière est retombée, c'est la disponibilité du français fourni par le gouvernement fédéral qui est loin derrière celle de l'anglais au Canada.

LA RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES 1872 PLAINTES DÉPOSÉES

tableau 11

Région	Plaintes Déposées	Nature des plaintes recevables						
		Avis	Service au public	Langue de travail	Promotion	Exigence linguistique	Autres	Demandes renseignements
Terre-Neuve	20	0	16	0	0	2	0	1
I-P-É	79	1	62	0	2	1	1	4
N-Écosse	123	5	79	5	0	0	2	4
N-Brunswick	158	2	94	17	1	14	3	8
Québec	217	1	93	21	0	4	17	48
RCN (Québec)	67	0	20	23	1	2	1	10
RCN (Ontario)	515	1	287	85	5	22	15	58
Ontario	338	1	258	8	1	1	1	29
Manitoba	78	1	32	0	1	27	1	4
Saskatchewan	53	9	39	0	2	0	0	7
Alberta	112	5	92	0	0	0	3	6
C-Britannique	83	1	61	1	0	1	1	8
Yukon	12	1	11	0	0	0	0	2
T-N-O	3	2	1	0	0	0	0	0
Étranger	14	0	9	0	2	0	0	1
Total	1872	30	1154	160	15	74	45	190

² Adam, Dyane. Rapport Annuel: 1999-2f100. La Commissaire aux langues officielles.,p.77. [Internet]: octobre 2000. Disponible: <http://www.ocol-clo.gc.ca/RA9900f.pdf>

Malheureusement, même avec cette politique linguistique fédérale, le français reste toujours le pauvre cousin de l'anglais au Canada. En 1997-1998, le gouvernement fédéral a versé environ 439 millions de dollars à des programmes liés aux langues officielles incluant les services de traduction, de formation linguistique, les primes au bilinguisme et les transferts aux provinces en matière d'éducation dans la langue officielle de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Mais après une génération, quel est l'effet des efforts du gouvernement fédéral? Comme écrit la Commissaire Adam, «même après trente ans, il reste bien du chemin à parcourir avant que nous puissions parler d'un progrès réel dans tous les domaines d'application de la Loi sur les langues officielles ».³

³ Adam, Dyane. Rapport Annuel: 1999-2000. La Commissaire aux langues officielles, p.78. [Internet]: octobre 2000. Disponible: <http://www.ocol-clo.gc.ca/RA9900f.pdf>

Conclusion

Qu'en est-il de « notre » bilinguisme? Un fédéraliste peut bien parler des victoires des francophones, des pas en avant comme la monnaie bilingue, la traduction simultanée dans la Chambre des Communes et bien sûr, la Loi sur les langues officielles, l'ultime victoire, disent-ils. Mais quoi qu'il en soit, ces gestes ne restent que des concessions. C'est seulement au Québec que je peux m'exprimer dans les deux langues officielles du Canada. En tant qu'anglophone vivant en Ontario, je vous avoue: ma ville natale est aussi anglaise que New York, Londres ou Sydney. Je ne vis pas dans un pays bilingue. Les initiatives du gouvernement fédéral n'ont rien fait pour rendre les francophones plus à l'aise partout au Canada. Ces gestes n'ont rien fait pour que les francophones se sentent chez eux à St. John's, Red Deer ou à Moose Jaw.

La Loi sur les langues officielles n'a pas freiné l'assimilation des minorités francophones hors Québec ni pour encourager les anglophones dans les provinces anglaises à se mettre à apprendre le français. À l'extérieur du Québec, il n'est pas nécessaire de comprendre, parler ou même savoir le français. En fait aujourd'hui, le Canada se trouve avec plus d'unilingues anglophones qu'il y a une génération. Voilà la chronique d'un rêve détruit.

Il est clair que dès le début de la Confédération, le Canada n'a jamais été un pays bilingue. Pendant des générations les gouvernements ont enlevé les droits des francophones dans le but de faire disparaître la langue française sur le continent nord-américain. Cependant, ils ont échoué. Grâce aux ancêtres d'expression française, on parle toujours français. Mais est-ce qu'on parlera toujours français? Qu'est-ce qui nous attend demain? Qu'est-ce que le futur nous réserve? C'est maintenant aux québécoises et québécois de décider.

Comme les ancêtres Canadiens français qui ont lutté si fort pour la survie de la langue française il y a si longtemps, les Québécoises et Québécois d'aujourd'hui doivent aussi se battre afin de transmettre cette belle langue et culture aux générations à venir.

« Le Canada sera bilingue ou le Canada ne sera pas, » disait Pierre Trudeau. Il ne faut plus rêver éveillé. Le Canada ne sera jamais bilingue, le Canada ne sera jamais.

Vive la langue française. Vive le Québec.

Bibliographie

- Adam, Dyane. Rapport Annuel: 1999-2000. La Commissaire aux langues officielles, p.50. [Internet]: octobre 2000. Disponible: <http://www.ocol-clo.gc.ca/RA9900f.pdf>
- Allison, Sam. French Power: The Francization of Canada. Richmond Hill (Ontario): BMG Publishing Limited, 1978.
- Andrew, J. V.. Bilingual Today. French Tomorrow: Trudeau's Master Plan and How It Can Be Stopped. Richmond Hill (Ontario): BMG Publishing Limited, 1977.
- Andrew, J. V.. Backdoor Bilingualism: Davis's sell-out of Ontario and its National Consequences. Richmond Hill (Ontario): BMG Publishing Limited, 1979.
- Arès, Richard. Les positions - ethniques linguistiques et religieuses - des Canadiens Français à la suite de recensement de 1971. Montréal: Les Éditions Bellarmin: 1975.
- À votre service. Le commissaire aux langues officielles. [Internet]: 12 février, 2001. Disponible: http://www.ocol-clo.gc.ca/3f_3a.htm
- Barbaud, Philippe. Le choc des patois en Nouvelle-France: Essai sur l'histoire de la francisation au Canada. Sillery (Québec): Presses de l'Université du Québec, 1984.
- Bothwell, Robert. Canada and Québec: One Country Two Histories. Vancouver: University of British Columbia Press, 1995.

- Bouthillier, Guy et Jean Meynaud. Le choc des langues au Québec. Recueil de textes présentés et commentés par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, Professeurs à l'Université de Montréal, 1971.
- Bouthillier, Guy. À Armes Égales: Combat pour le Québec français. Québec: Les Éditions du Septentrion, 1994.
- Buzetti, Hélène. Jean Chrétien et le français à l'extérieur du Québec. Le Devoir. 30 octobre 2000.
- Chedale, Bruce. « Ses nombreux clichés pourraient éclipser ses politiques » dans L'Express. 3 au 9 octobre 2000.
- D'Allemangne, André. Le bilinguisme qui nous tue. Montréal: l'Imprimerie Judiciaire Enrg.
- Dansereau, Jean. «*La politique linguistique du Québec. Vérités et mensonges*» dans Globe -Revue internationale d'études québécoises: Les enjeux de la coexistence linguistique, volume 2, numéro 2, 1999, p. 65-82.
- Freeman, Alan et Patrick Grady. Dividing the House: Planning for a Canada without Québec Toronto: HarperCollins Publishers Ltd., 1995.
- Gosselin, Paul-E.. Le conseil de la vie française: 1937-1967. Québec: Les Éditions Ferland, 1967.
- Gosselin, Paul-E.. Nothing More, Nothing Less: A French-Canadian View of Bilingualism and Biculturalism. Toronto: Holt, Rinehart and Winston, 1967.
- Hodgins, B.W., R.P. Bowles, J.L. Hanley, W.H. Mackenzie, G.A. Rawlyk. Canadiens, Canadians and Québécois. Toronto: Prentice-Hall of Canada, Ltd., 1974.
- Johnson, Daniel. Égalité ou Indépendance. Montréal: Éditions Renaissance, 1965.
- Joy, Richard. Canada's Official Languages: The Process of Bilingualism. Toronto: University of Toronto Press, 1992.
- Joy, Richard. Canada's Official Language Minorities. Montréal: C.D. Howe Research Institute, 1978.
- Lalonde, Francine. Deux Poids, Deux Mesures. Les Francophones hors Québec et Les Anglophones au Québec: Un Dossier Comparatif. Ottawa: La Fédération des francophones hors Québec, 1978.
- Laurendeau, André. Journal: tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Québec: Les Éditions du Septentrion, 1990.
- Legault, Josée. Les nouveaux démons: Chroniques et analyses politiques. Montréal: VLB Éditeur, 1996.
- Legault, Josée. L'invention d'une minorité - Les Anglo-Québécois Montréal: Les Éditions du Boréal, 1992.

- Lévesque, René. Option Québec. Montréal: Les Editions de l'Homme, 1968.
- Lisée, Jean-François. Sortie de Secours: Comment échapper au déclin du Québec Montréal: Les Éditions du Boréal, 2000.
- MacMillan, Michael. « La loi sur les langues officielles et la Charte de la langue française vers un consensus ? » dans Globe - Revue internationale d'études québécoises: Les enjeux de la coexistence linguistique, volume 2, numéro 2, 1999, p. 83-102.
- Marchand, Jean-Paul. Maudits Anglais! Lettre ouverte aux Québécois d'un franco-Ontariens Indigné. Les éditions internationales Alain Stanké, 1989.
- McRoberts, Kenneth. Québec: Social Change and Political Crisis. Toronto: Oxford University Press, 1993.
- Martel, Angéline. «*La politique linguistique canadienne et québécoise. Entre stratégie de pouvoir et identités*», dans Globe - Revue internationale d'études québécoises- Les enjeux de la coexistence linguistique, volume 2, numéro 2, 1999, p. 37-64.
- Masères, Francis. Considérations sur la nécessité de faire voter un acte par le parlement pour régler les difficultés survenues dans la province de Québec Londres, 1766, reproduit dans *Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, par Adam Shortt et Arthur G. Doughty.
- Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1965.
- Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.
 Livre I: Les langues officielles, 1967.
 Livre II: Éducation, 1968.
 Livre III: Le monde du travail, 1969.
 Livre IV: Les autres groupes culturels, 1969.
 Ottawa: Imprimeur de la Reine.
- Recensement de 1996: langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues, [Internet]: Le Quotidien - Statistique Canada, 02.12.97. Disponible : <http://www.statscan/daily/francais/971202/q971202.htm>
- Richard, André. Les insolences du bilinguisme. Hull (Québec): Les Éditions Asticou, 1987.
- Tardivel, J.-P.. La Langue Française Au Canada. Montréal: La Compagnie De Publication De La Revue Canadienne, 1901.
- Théberge Raymond et Jean Lafontant. Demain, la francophonie en milieu minoritaire ? Saint-Boniface (Manitoba): Centre de Recherche, Collège de Saint-Boniface, 1987.

- Tocqueville, Alexis de. Oeuvres complètes. Voyages en Sicile et aux États-Unis. Paris: Gallimard, 1957.
- Trofimenkoff, Susan Mann. The Dream of Nation: A Social and Intellectual History of Québec. Toronto: Gage Educational Publishing Company, 1983.
- Turcotte, Denis. La Culture Politique du Mouvement Québec Français. Québec: Centre International de Recherche sur le Bilinguisme, 1976.
- Trudeau, Pierre Elliot. Memoirs. Toronto: McClelland & Stewart Inc., 1993.
- Saint-Jacques, Bernard. Aspects Sociolinguistiques du Bilinguisme Canadien. Québec: Centre International de Recherche sur le Bilinguisme, 1976.
- Stevenson, Garth. The Anglophone Minority and the Politics of Québec. Montréal: McGill-Queen's University Press, 1999.

Le Canada Bilingue

Le Rêve de Trudeau, l'échec de Trudeau

Paul Dobrowolski
Hamilton (Ontario)

Le Canada a beaucoup changé depuis une génération mais quel est l'effet réel en ce qui concerne le bilinguisme chez les Canadiens après la mise en vigueur de la Loi sur les langues officielles par le gouvernement Trudeau? Les chiffres présentés dans ce mémoire peuvent nous aider à répondre à cette question. De plus, mes propres sondages auprès de centaines de francophones et anglophones dans les grandes villes canadiennes et québécoises révèlent une réalité tout à fait différente que le rêve de Pierre Trudeau.

J'ai décidé de m'informer davantage sur «notre pays bilingue » entre les mois d'août et novembre 2000. Avec un microphone caché dans ma poche, j'ai visité les cinq plus grands centres touristiques du Canada. Au Québec, cela comprend Montréal et la ville de Québec et en Ontario cela inclut Ottawa, Toronto et Niagara Falls. Quand les touristes arrivent au pays, leur tournée comprend souvent des arrêts dans ces villes. J'ai donc fait mon propre voyage dans ces villes mais avec une grande différence, j'ai passé une journée entière dans chacune de ses villes . . . dans la langue minoritaire.

À Montréal et à Québec, je suis devenu en anglophone unilingue qui a dû visiter tous les sites touristiques en ne sachant pas un petit mot de français. De même, à Ottawa, Toronto et Niagara Falls, j'ai visité les grands centres d'attractions mais en tant qu'unilingue francophone. Pourrais-je passer une journée complète dans ces villes ontariennes ne parlant que le français? Avec mon micro-caché, j'ai enregistré toutes les conversations que j'ai eues avec les gens.

Chaque personne avec qui j'ai parlé a été plus tard catégorisée comme suit (selon leurs réponses à mes questions):

- (1) s'exprime très bien dans la langue minoritaire
- (2) se débrouille dans la langue minoritaire
- (3) répondu avec quelques mots dans la langue minoritaire
- (4) aucune réponse dans la langue minoritaire

Parfois les questions que j'ai posées aux gens furent très simples:

« Est-ce que vous avez l'heure? » (à Niagara Falls)

« Do you have the time? » (à Québec)

Parfois les questions ont été plus complexes:

« C'est où l'entrée de la tour CN? » (à Toronto)

« Can you tell me how to get to the old port? » (à Montréal)

Avant de parler de mes résultats en détails, il faut expliquer que le tableau 4 démontre les niveaux de réponses des gens dans chacune de ces cinq villes. Ce tableau montre bien les deux solitudes. Dans les trois villes ontariennes, la majorité des gens avec qui j'ai parlé se sont classifiées dans la troisième ou quatrième

catégorie, c'est-à-dire, ils m'ont répondu avec seulement quelques mots en français ou aucune réponse en français. A Niagara Falls, 83.7% des gens n'ont eu aucune réponse en français à mes questions. Au Québec, c'était une autre histoire. À Montréal et à Québec, 100.0%, voire chaque personne avec qui j'ai parlé m'ont fourni des renseignements en anglais. Parmi ce groupe, la grande majorité, soit 97.5% dans la métropole et 94.6% dans la vieille capitale se sont exprimées très bien en anglais. En une phrase; les bilingues se font rares en Ontario tandis qu'ils sont partout au Québec.

LA DISPONIBILITÉ DES LANGUES OFFICIELLES DANS LES GRANDES VILLES DU QUÉBEC ET DU CANADA

VILLE	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
NIAGARA FALLS échantillon : 43 personnes	7.0% (3)	2.3% (1)	7.0% (3)	83.7% (36)
TORONTO échantillon : 51 personnes	19.6% (10)	13.7% (7)	3.9% (2)	62.7% (32)
OTTAWA échantillon : 46 personnes	37.0% (17)	10.8% (5)	4.3% (2)	47.8% (22)
MONTRÉAL échantillon : 40 personnes	97.5% (39)	2.5% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)
QUÉBEC échantillon : 37 personnes	94.6% (35)	5.4% (2)	0.0% (0)	0.0% (0)

Jetons maintenant un coup d'oeil sur chacune de ces villes. La première ville que j'ai visitée était Ottawa, la capitale canadienne. J'ai passé la journée au Marché By, le Centre Rideau et au Mail de la rue Sparks après avoir visité plusieurs musées. Le service en français a été toujours disponible aux musées et sur la colline parlementaire mais pas dans la rue. Au Centre Rideau par exemple, cela m'est arrivé à plusieurs reprises d'entendre «I'm sorry, no one here speaks french». Le tableau 5 montre les données pour la ville d'Ottawa ainsi que le taux de bilinguisme parmi les gens avec qui j'ai eu contact ayant moins et plus de 30 ans. En tout, les gens qui s'exprimaient très bien en français représentent 37.6% de la population mais si l'on élimine les musées nationaux et le Parlement, ce chiffre tombe à 26.3% (10 sur 38) dans les magasins, les restaurants et dans la rue. Ces chiffres donnent tout un autre visage à la capitale nationale.

À Toronto, le taux de bilinguisme était plus bas qu'Ottawa. Ma journée dans la ville Reine m'a amené à la Tour CN, le Centre Eaton, le Parlement provinciale et à plusieurs musées. Les bonnes nouvelles: un français de qualité a été disponible dans les musées comme le Musée Royal de l'Ontario et le Musée des beaux-arts de l'Ontario. À part de cela, j'ai eu beaucoup de problèmes

à trouver quelqu'un capable de répondre à mes questions dans les magasins sur la rue Yonge et même à Queen's Park, le parlement de l'Ontario. Le tableau 6 démontre ces chiffres mais il faut ajouter encore que si l'on exclut les musées ainsi que d'autres services gouvernementaux, la proportion des gens qui s'exprime très bien en français passe de 19.6% à 8.5% (3 sur 35) dans la ville Reine.

À Niagara Falls, croyez-le ou non, le taux de bilinguisme parmi les individus avec que j'ai parlé était encore pire que celui de Toronto. Presque 20 millions de touristes visitent les chutes de Niagara chaque année mais si l'on est francophone, il faut qu'on se débrouille en anglais. Le tableau 7 montre les résultats de mon sondage à Niagara Falls où seulement 7.0% des gens avec qui j'ai eu contact se sont exprimés très bien en français. Parmi ces trois personnes, j'en ai trouvé deux dans les services gouvernementaux (le Centre Touristique de l'Ontario et le Hors Taxes à la frontière américaine). Dans toutes les autres places publiques y compris le Casino Niagara, la Tour Skylon et les magasins à quelques mètres des Chutes, les bilingues n'ont pas été disponibles pour m'accueillir. Surprenant aussi de voir que chez les jeunes de Niagara Falls, la grande majorité, 84.0%, m'ont fourni des renseignements sans un mot de français; même si j'ai continué à leur parler français.

Au Québec, la situation a été complètement inverse. À Montréal, je n'ai pas eu de problème à trouver les services en anglais. Ni au Vieux-Montréal, ni sur la rue Ste.-Catherine. Le service en anglais a été même disponible au service de renseignements à l'UQAM, une université francophone! De plus, dans les magasins de centre-ville, un accueil bilingue a été de rigueur. Le tableau 8 illustre la situation que j'ai vécue dans la métropole. Que cela soit parmi les jeunes ou les adultes, les services en anglais ont été toujours disponibles.

Comme à Montréal, mon expérience à Québec a été similaire. Peu importe le lieu ou l'âge de la personne à qui j'ai parlé, ils m'ont toujours répondu en anglais. Au Vieux-Québec, dans les magasins sur la rue St-Jean, aux bars sur la Grande-Allée et même à l'Assemblée Nationale. Le tableau 9 démontre les données qui nous disent qu'un touriste anglophone ne va pas se perdre à Québec, même si les affiches sont uniquement en français, comme prétendent plusieurs anglophones. En Ontario cependant, c'est l'inverse. Même s'il existe des affiches bilingues, il est tout un défi à trouver quelqu'un qui s'exprime en français.

Peu importe les rêves des politiciens d'Ottawa, on ne peut pas créer un pays bilingue quand les gens ne sont pas bilingues eux-mêmes. La Loi sur les langues officielles est un échec total. En prenant le rôle d'un unilingue francophone à Ottawa, Toronto et Niagara Falls pendant trois jours, je ne me suis pas senti chez moi en Ontario puisqu'il fallait constamment me battre afin de me faire comprendre. Par contre, en tant qu'un unilingue anglophone à Québec et à Montréal, les québécoises et québécois m'ont accueilli à bras ouverts dans ma langue maternelle: l'anglais. Au Québec, je n'ai jamais me fait dire « Je ne parle pas anglais » mais la phrase « I dont speak french » m'a été lancée plusieurs fois en Ontario. Les Ontariens avec qui j'ai essayé de parler ont été gentils et chaleureux, le problème, c'est qu'on ne survivra pas dans la province sans l'anglais. Voilà une conclusion claire et simple: pour se faire servir en Ontario, il faut parler anglais. Par contre, pour se faire servir au Québec, on peut parler français ou anglais. Plus que ça change

LA DISPONIBILITÉ DES LANGUES OFFICIELLES DANS LES GRANDES VILLES DU QUÉBEC ET DU CANADA

NIAGARA FALLS	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
échantillon : 43 personnes	7.0% (3)	2.3% (1)	7.0% (3)	83.7% (36)
Moins de 30 ans (25 personnes)	8.0% (2)	0.0% (0)	8.0% (2)	84.0% (21)
Plus de 30 ans (18 personnes)	5.5% (1)	5.5% (1)	5.5% (1)	83.3% (15)

TORONTO	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
échantillon : 51 personnes	19.6% (10)	13.7% (7)	3.9% (2)	62.7% (32)
Moins de 30 ans (21 personnes)	19.0% (4)	19.0% (4)	4.8% (1)	57.1% (12)
Plus de 30 ans (30 personnes)	20.0% (6)	10.0% (3)	3.3% (1)	66.6% (20)

OTTAWA	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
Échantillon : 46 personnes	37.0% (17)	10.8% (5)	4.3% (2)	47.8% (22)
Moins de 30 ans (27 personnes)	40.7% (11)	14.8% (4)	3.7% (1)	40.7% (11)
plus de 30 ans (19 personnes)	31.6% (6)	5.3% (1)	5.3% (1)	57.9% (11)

MONTRÉAL	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
échantillon : 40 personnes	97.5% (39)	2.5% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)
Moins de 30 ans (28 personnes)	96.4% (27)	3.6% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)
Plus de 30 ans (12 personnes)	100.0% (12)	0.0% (0)	0.0% (0)	0.0% (0)

QUÉBEC	% QUI S'EXPRIME TRÈS BIEN DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI SE DÉBROUILLE DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI ONT RÉPONDU AVEC QUELQUES MOTS DANS LA LANGUE MINORITAIRE	% QUI N'ONT EU AUCUNE RÉPONSE DANS LA LANGUE MINORITAIRE
Échantillon : 37 personnes	94.6% (35)	5.4% (2)	0.0% (0)	0.0% (0)
Moins de 30 ans (19 personnes)	94.7% (18)	5.3% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)
Plus de 30 ans (18 personnes)	94.4% (17)	5.5% (1)	0.0% (0)	0.0% (0)

Recommandations

En attendant sa souveraineté, le gouvernement du Québec pourrait agir comme suit:

DANS SES RELATIONS AVEC OTTAWA, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POURRAIT:

*exiger en tout le temps que la Charte de la langue française prenne préséance sur la Loi sur langues officielles au Québec. L'idée d'avoir une province unilingue au sein d'un pays bilingue n'a jamais fonctionné. La Charte de la langue française a fait du Québec un état où 37.8% de ses citoyens parlent les deux langues officielles tandis que la Loi sur les langues officielles a rendu 9.9% de la population canadienne bilingue (hors Québec). Étant donné le succès de la Charte de la langue française, le gouvernement du Québec peut aussi exiger sa part de dépenses que verse le gouvernement fédéral chaque année en matière des langues officielles afin de mieux dépenser cet argent au Québec.

*encourager ses citoyens à toujours demander les services en français dans leurs contact avec le gouvernement fédéral. Le jour où les Québécoises et Québécois n'exigent plus leur droits linguistiques peut être le jour où Ottawa diminue la disponibilité des services dans la langue minoritaire. Puisque Ottawa aime bien l'idée de clarté, le gouvernement du Québec peut aussi lui demander de clarifier la phrase «là où le nombre le justifie» afin de savoir combien de francophones qu'il faut avant d'obtenir les services en français.

À L'ÉTRANGER, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POURRAIT:

*vendre les mérites d'un Québec bilingue à travers le monde tout en respectant le fait que le Québec soit un état français. Dans cette ère de mondialisation, le bilinguisme est un atout, le Québec doit en profiter mais jamais à perdre de son visage français.

AU CANADA, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POURRAIT:

*créer des liens avec les citoyens d'expressions française hors Québec pour rendre plus fort la francophonie en Amérique du Nord. En même temps, il faut sensibiliser les Canadiens anglais que le Québec est une nation; la patrie d'un peuple et non pas une province comme toutes les autres. En tant que nation, le Québec ne peut jamais cesser de lutter pour son autonomie, peu importe les cadeaux du gouvernement fédéral. De plus, comme patrie des francophones, la défense du français et la promotion de la culture québécoise doit être mener par les Québécoise et les Québécois et non pas par les députés fédéraux, la grande majorité qui n'ont jamais vécu au Québec.

*faire valoir auprès du public la vraie **situation linguistique au Québec** et au Canada tant qu'il existe aujourd'hui. Les données que j'ai fournies dans ce mémoire ne sont qu'un début; il faut étudier davantage la disponibilité des langues officielles afin de montrer aux Québécois et aux Canadiens que l'anglais et le français ne sont pas sur un pied d'égalité au Canada. On oublie trop souvent les résultats quand on ne se batte pas pour la langue française: la Louisiane et le Manitoba ne sont que des exemples: là où se trouve une histoire française en plein milieu anglophone.

AU QUÉBEC, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POURRAIT:

*aider les jeunes à mieux connaître leur histoire pour qu'ils puissent mieux comprendre les batailles qu'ont menées leurs ancêtres afin de garder leur langue et leur culture en terre nord-américaine. En s'assurant que les étudiantes et étudiants du Québec ont connaissance des gros personnages et de gros événements de notre histoire, les Louis-Joseph Papineaus, les Louis Riels, les Rébellions et les Plains d'Abraham ne seront jamais oubliés. Ceux-ci peuvent aider aux Québécoises et Québécois à mieux comprendre les enjeux de la langue française aujourd'hui et aussi à mieux apprécier le Québec qui nous ont été donné par nos aïeux.